

Genworth MI Canada Inc.

Rapport de gestion

Pour le trimestre clos le 30 juin 2018

Interprétation

Les résultats de la période considérée ainsi que les résultats comparatifs des périodes antérieures de Genworth MI Canada Inc. (« **Genworth Canada** » ou la « **Société** ») rendent compte de la consolidation de la Société et de ses filiales, y compris Compagnie d'assurance d'hypothèques Genworth Financial Canada (la « **filiale d'assurance** »). La filiale d'assurance offre de l'assurance prêt hypothécaire au Canada et est régie par le Bureau du surintendant des institutions financières (le « **BSIF** ») ainsi que par les organismes de réglementation des services financiers de chaque province.

Le présent rapport de gestion, qui a été approuvé par le conseil d'administration de la Société (le « **conseil** ») en date du 30 juillet 2018, porte sur trimestre et le semestre clos le 30 juin 2018. Les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités de la Société ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (les « **IFRS** »). Le présent rapport de gestion doit être lu à la lumière des états financiers de la Société.

Sauf si le contexte exige une interprétation différente, les termes « Genworth Canada » ou la « Société » employés aux présentes renvoient à Genworth MI Canada Inc. et à ses filiales.

Sauf si le contexte exige une interprétation différente, toutes les informations financières sont présentées conformément aux IFRS.

Mise en garde concernant l'information et les énoncés prospectifs

Certaines déclarations qui figurent dans le présent rapport de gestion contiennent de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables (les « **énoncés prospectifs** »). Les termes « pouvoir », « avoir l'intention de », « planifier », « s'attendre à », « être d'avis », « chercher à », « proposer », « estimer », « prévoir », ou d'autres expressions semblables, ainsi que l'emploi du conditionnel et du futur dans le présent document en référence à la Société visent à signaler des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs qui figurent dans ce rapport comprennent notamment des énoncés concernant les attentes de la Société à l'égard de l'incidence des changements aux lignes directrices par le BSIF et en vertu des dispositions de la *Loi sur la protection de l'assurance hypothécaire résidentielle* (la « **LPAHR** »), de l'incidence des modifications apportées aux règles d'admissibilité à l'assurance hypothécaire, y compris les règles des prêts hypothécaires à la garantie du gouvernement et le plan pour le logement équitable de l'Ontario, ainsi que ses attentes à l'égard de la vigueur du marché de l'habitation et de l'appréciation du prix des maisons, des principaux facteurs macroéconomiques, des taux de chômage, des résultats d'exploitation et des résultats financiers futurs de la Société, de la fourchette d'exploitation pour le pourcentage des frais généraux de la Société, des prévisions à l'égard des primes souscrites, des plans de dépenses d'investissement, de la politique de dividende et de la capacité de la Société d'exécuter ses stratégies futures d'exploitation, d'investissement et de financement.

Les énoncés prospectifs figurant dans les présentes s'appuient sur des facteurs et des hypothèses qui, parfois, peuvent sembler s'approcher d'énoncés prospectifs pertinents dans les présentes. Or les énoncés prospectifs comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs que la Société n'est pas en mesure de maîtriser ni de prédire et qui peuvent faire en sorte que les résultats et les rendements réels, les réalisations de la Société ou l'évolution effective de ses affaires ou de son secteur d'activité diffèrent considérablement des prévisions explicites ou implicites contenues dans les énoncés prospectifs. Les résultats ou les faits réels peuvent différer considérablement de ceux qui sont annoncés dans les énoncés prospectifs.

Les résultats et le rendement réels de la Société pourraient différer considérablement de ceux qui sont annoncés dans ces énoncés prospectifs en raison de risques connus et inconnus, y compris ceux présentés ci-après : le maintien de la garantie du gouvernement canadien à l'égard de l'assurance prêt hypothécaire du secteur privé à des conditions satisfaisant la Société; les attentes de la Société à l'égard de ses produits, de ses charges et de son exploitation; les programmes de la Société en vue de mettre en œuvre sa stratégie et d'exploiter son entreprise; les attentes de la Société à l'égard de la rémunération des administrateurs et des dirigeants; les besoins en liquidités prévus de la Société et ses estimations à l'égard de ses dépenses d'investissement, de ses besoins en capitaux, de ses réserves et de ses besoins de financement supplémentaire; les programmes et échéanciers de la Société à l'égard de l'expansion de ses services et de ses produits; la capacité de la Société d'évaluer avec exactitude et de gérer les risques liés aux polices souscrites; la capacité de la Société de gérer avec exactitude les risques liés au marché, à l'intérêt et au crédit; la capacité de la Société de maintenir ses notations, laquelle capacité pourrait être touchée par les notations de son actionnaire principal, soit Genworth Financial, Inc.; les fluctuations des taux d'intérêt; une baisse du volume des montages de prêts hypothécaires à ratio prêt/valeur élevé; la nature cyclique du secteur de l'assurance prêt hypothécaire; les changements dans les lois et règlements du gouvernement régissant les assurances hypothécaires; l'acceptation par les prêteurs de la Société de nouvelles technologies et produits; la capacité de la Société d'attirer des prêteurs et de tisser et de maintenir des liens avec les prêteurs; le positionnement concurrentiel et les attentes de la Société à l'égard de la concurrence provenant d'autres assureurs hypothécaires au Canada; les tendances et défis attendus inhérents aux activités de la Société et aux marchés dans lesquels elle exerce ses activités; les changements survenant dans les économies mondiale ou canadienne; une baisse du capital

réglementaire de la Société ou une hausse de ses besoins en capital réglementaires; la perte de membres de l'équipe de haute direction de la Société; les enquêtes et les poursuites juridiques, fiscales et réglementaires potentielles; une défaillance des systèmes informatiques de la Société; les conflits d'intérêts potentiels entre la Société et son actionnaire principal, Genworth Financial, Inc., ainsi que la concrétisation ou non de la signature par Genworth Financial Inc. d'une convention de fusion avec des filiales de China Oceanwide Holdings Group Co., Ltd., dont il est question plus en détail plus loin à la rubrique « *Transaction relative à Genworth Financial Inc.* ».

Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur les énoncés prospectifs de la Société. Certains de ces facteurs, de même que d'autres facteurs, font l'objet d'une description plus détaillée dans la notice annuelle de la Société (la « **notice annuelle** ») datée du 19 mars 2018. Les investisseurs et les tiers sont priés d'examiner attentivement les facteurs de risque précités et les autres facteurs, et de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Un complément d'information sur ces facteurs de risque et les autres risques figure dans les documents publics que la Société dépose auprès des organismes provinciaux et territoriaux de réglementation des valeurs mobilières (y compris la notice annuelle de la Société) et qui peuvent être consultés sur le site Web du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« **SEDAR** »), à l'adresse www.sedar.com. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion ne représentent les points de vue de la Société qu'en date des présentes. Ces énoncés prospectifs sont fondés sur les plans, les estimations, les projections, les convictions et les opinions actuels de la direction, et les hypothèses qui les sous-tendent peuvent changer. Ces énoncés prospectifs sont présentés pour aider les porteurs de titres de la Société à comprendre les points de vue actuels de la direction concernant ses résultats futurs et ils pourraient ne pas convenir à d'autres fins. Bien qu'elle s'attende à ce que des événements et des faits ultérieurs puissent l'amener à modifier ses points de vue, la Société ne s'engage à mettre à jour ces énoncés prospectifs que dans la mesure où les lois sur les valeurs mobilières l'exigent.

Mesures financières non conformes aux IFRS

En complément de ses états financiers consolidés, qui sont établis selon les IFRS, la Société a choisi des mesures non conformes aux IFRS pour analyser sa performance. Les principaux indicateurs de rendement de la Société et certaines autres informations contenus dans le présent rapport de gestion comprennent des mesures financières non conformes aux IFRS. Ces mesures financières non conformes aux IFRS, que la Société utilise pour analyser sa performance, sont notamment les produits d'intérêts et de dividendes, déduction faite des frais de placement, le bénéfice d'exploitation net, le bénéfice d'exploitation par action ordinaire (de base) et le bénéfice d'exploitation par action ordinaire (dilué).

Les autres mesures financières non conformes aux IFRS qui sont utilisées par la Société pour analyser sa performance et pour lesquelles il n'existe aucune mesure comparable selon les IFRS comprennent notamment l'assurance en vigueur, les nouvelles assurances souscrites, le rapport sinistres-primas, le pourcentage des frais généraux, le ratio combiné, le rendement des capitaux propres, le rendement des placements, le ratio du test du capital minimal (« **TCM** ») et les produits des placements liés à l'exploitation. La Société croit que ces mesures financières non conformes aux IFRS fournissent des renseignements supplémentaires intéressants sur sa performance et qu'elles peuvent être utiles aux investisseurs, puisqu'elles permettent une plus grande transparence des mesures clés utilisées par la direction lorsqu'elle prend des décisions tant sur le plan de l'exploitation que sur le plan financier. Les mesures financières non conformes aux IFRS n'ont pas de signification normalisée et il est peu probable qu'elles soient comparables à des mesures analogues présentées par d'autres sociétés.

Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS » présentée à la fin du présent rapport de gestion pour prendre connaissance des rapprochements du bénéfice d'exploitation net avec le bénéfice net, des produits des placements avec les produits d'intérêts et de dividendes, déduction faite des frais de placement, du bénéfice d'exploitation par action ordinaire (de base) avec le bénéfice par action ordinaire (de base) et du bénéfice d'exploitation par action ordinaire (dilué) avec le bénéfice par action ordinaire (dilué).

Les définitions des principales mesures financières non conformes aux IFRS ainsi que les raisons pour lesquelles ces mesures sont utiles aux investisseurs et à la direction de la Société sont présentées dans la section *Glossaire des mesures financières non conformes aux IFRS* figurant à la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS » à la fin du présent rapport de gestion.

Table des matières

Profil d'entreprise	5
Survol	6
Faits saillants financiers du deuxième trimestre	6
Rendement par rapport aux priorités stratégiques	9
Faits nouveaux de nature commerciale et réglementaire	13
Conjoncture économique	15
Survol du deuxième trimestre	17
Sommaire des résultats trimestriels	25
Situation financière	26
Instruments financiers	26
Situation de trésorerie	29
Instruments financiers dérivés	30
Dépenses d'investissement	31
Gestion du capital	31
Test du capital minimal (« TCM »)	31
Dette	32
Facilité de crédit	33
Notations de stabilité financière	33
Opérations sur le capital	33
Restrictions applicables aux dividendes et aux opérations sur le capital	34
Données sur les actions en circulation	34
Gestion du risque	35
Cadre de gestion du risque d'entreprise	35
Cadre de gouvernance	35
Cadre de gestion de la propension à prendre des risques	36
Principes de gestion du risque	37
Mécanismes de contrôle des risques	37
Catégories de risques	38
Contrôles de communication de l'information financière et informations à fournir sur les méthodes comptables	40
Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôles internes à l'égard de l'information financière	40
Changements de normes comptables et normes comptables futures	41
Estimations et jugements significatifs	43
Transactions avec des parties liées	45
Mesures financières non conformes aux IFRS	46
Glossaire des mesures financières non conformes aux IFRS	47
Autre glossaire	48

Profil d'entreprise

Historique des activités

Genworth Canada est la plus importante société d'assurance prêt hypothécaire résidentiel du secteur privé au Canada, et elle fournit de l'assurance prêt hypothécaire en cas de défaut au pays depuis 1995. La Société a établi une large plateforme de souscription et de distribution partout au pays, qui permet d'offrir des produits axés sur le client et des services de soutien à la grande majorité des prêteurs et des monteurs de prêts hypothécaires résidentiels au Canada. Aujourd'hui, Genworth Canada exerce des activités de souscription d'assurance prêt hypothécaire relatives à des propriétés résidentielles dans l'ensemble des provinces et territoires du Canada et détient une part de marché lui conférant une position dominante parmi les sociétés d'assurance prêt hypothécaire du secteur privé. La Société canadienne d'hypothèques et de logement (la « SCHL »), société d'État, est le principal concurrent de la Société.

La Société offre à la fois des assurances hypothécaires souscrites à l'unité et des assurances de prêts hypothécaires de portefeuilles.

Les prêteurs sous réglementation fédérale sont tenus de souscrire une assurance hypothécaire souscrite à l'unité sur les prêts hypothécaires résidentiels qu'ils accordent chaque fois que le ratio prêt/valeur dépasse 80 %. Les assurances hypothécaires souscrites à l'unité offertes par la Société couvrent le risque de défaillance sur les prêts hypothécaires garantis par des propriétés résidentielles afin de prémunir les prêteurs contre toute perte sur sinistres. En offrant des assurances de prêts hypothécaires souscrites à l'unité, la Société joue un rôle de premier plan en donnant l'accès à la propriété pour les ménages canadiens. Les acheteurs de maison n'ayant qu'une mise de fonds peu élevée peuvent, grâce aux avantages offerts par des sociétés d'assurance prêt hypothécaire comme Genworth Canada, profiter des mêmes bas taux d'intérêt que ceux offerts aux acheteurs de maison disposant d'une mise de fonds plus élevée.

La Société offre également aux prêteurs des assurances de prêts hypothécaires de portefeuilles sur les prêts hypothécaires dont le ratio prêt/valeur est de 80 % ou moins. Les assurances hypothécaires de portefeuilles sont avantageuses pour les prêteurs dans la mesure où elles facilitent la gestion des exigences en matière de capital et de financement tout en atténuant le risque. La Société conçoit l'assurance prêt hypothécaire de portefeuilles dans le prolongement de sa relation avec les clients actuels ayant souscrit une assurance prêt hypothécaire à l'unité. En conséquence, elle gère avec soin le volume d'assurances de prêts hypothécaires de portefeuilles qu'elle consent en regard de son volume d'activités d'assurance prêt hypothécaire. Les taux de primes d'assurance hypothécaire sur les prêts hypothécaires de portefeuilles sont habituellement inférieurs aux taux des primes d'assurance hypothécaire souscrite à l'unité en raison du profil de risque moindre associé à ces prêts de portefeuilles.

Saisonnalité

Les activités d'assurance prêt hypothécaire souscrite à l'unité sont de nature saisonnière. Les primes souscrites varient chaque trimestre, alors que les primes acquises et les produits des placements, de souscription et d'administration ont tendance à être relativement stables d'un trimestre à l'autre. Les variations des primes souscrites découlent de l'activité au titre du montage de prêts hypothécaires et des nouvelles assurances connexes souscrites à l'unité, qui culminent généralement au printemps et à l'été. Les pertes sur sinistres varient d'un trimestre à l'autre, en fonction surtout de la conjoncture économique, des fluctuations des niveaux d'emploi et des caractéristiques du portefeuille de polices d'assurance en vigueur, comme la taille, l'ancienneté, le caractère saisonnier et la répartition géographique des cas de défaillance. D'ordinaire, les pertes sur sinistres augmentent à l'hiver, en raison essentiellement de l'augmentation des nouveaux cas de défaillance, et diminuent au printemps et à l'été.

Le volume de nouvelles assurances hypothécaires de portefeuilles souscrites de la Société varie d'une période à l'autre en fonction d'une série de facteurs tels que le nombre de prêts hypothécaires de portefeuilles que les prêteurs cherchent à assurer, la compétitivité de la méthode d'établissement des prix adoptée par la Société, les lignes directrices en matière de souscription d'assurances de portefeuilles et les pratiques de rehaussement du crédit à l'égard de ces assurances, de même que la tolérance au risque de la Société à l'égard de ces assurances de prêts hypothécaires.

Distribution et marketing

La Société œuvre en collaboration avec les prêteurs, les courtiers en hypothèques et les agents immobiliers au Canada afin de faciliter l'accès à la propriété pour les acheteurs d'une première maison. Les souscripteurs d'assurances prêts hypothécaires sont des monteurs de prêts hypothécaires résidentiels tels que des banques, des sociétés de fiducie et de prêt hypothécaire, des coopératives d'épargne et de crédit et d'autres prêteurs. En général, ces prêteurs choisissent la société d'assurance prêt hypothécaire auprès de laquelle ils veulent souscrire une assurance prêt hypothécaire pour les prêts dont ils sont l'émetteur. Les cinq plus grandes banques à charte canadiennes sont depuis longtemps les principaux monteurs de prêts hypothécaires au Canada et accordent la majorité du financement hypothécaire résidentiel.

Survol

Faits saillants financiers du deuxième trimestre

Tableau 1 : Principales informations financières

	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)	2018	2017	2018	2017
Primes souscrites				
Assurances souscrites à l'unité	166	161	276	250
Assurances de portefeuilles	5	8	11	46
Total des primes souscrites	172 \$	170 \$	287 \$	297 \$
Primes acquises	171 \$	168 \$	342 \$	336 \$
Pertes sur sinistres	25	6	47	31
Charges	33	31	65	65
Total des pertes sur sinistres et des charges	57	36	112	96
Revenus de souscription, montant net	114	132	231	239
Produits d'intérêts et de dividendes, déduction faite des frais de placement ¹	46	45	93	90
Produits réalisés (charge réalisée) découlant du programme de couverture des taux d'intérêt	5	(2)	8	(2)
Profits nets (pertes nettes) sur placements ²	(2)	33	10	31
Produits des placements	49	76	111	119
Charges d'intérêts	6	6	12	12
Bénéfice avant impôt sur le résultat	157	202	330	347
Bénéfice net	116 \$	150 \$	244 \$	256 \$
Bénéfice d'exploitation net¹	117 \$	126 \$	237 \$	233 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation				
De base	89 822 762	91 947 700	90 285 170	91 925 180
Après dilution ³	89 947 816	92 349 039	90 780 422	92 095 869
Résultat par action ordinaire				
Bénéfice par action ordinaire (de base)	1,29 \$	1,63 \$	2,70 \$	2,78 \$
Bénéfice par action ordinaire (dilué) ³	1,29 \$	1,61 \$	2,68 \$	2,78 \$
Principales mesures financières non conformes aux IFRS¹				
Bénéfice d'exploitation par action ordinaire (de base)	1,31 \$	1,37 \$	2,62 \$	2,54 \$
Bénéfice d'exploitation par action ordinaire (dilué) ³	1,31 \$	1,36 \$	2,61 \$	2,53 \$
Assurance en vigueur (montant initial assuré)	500 258 \$	481 604 \$	500 258 \$	481 604 \$
Solde impayé des prêts hypothécaires assurés ⁴	213 600 \$	226 000 \$	213 600 \$	226 000 \$
Nouvelles assurances souscrites à l'unité	4 751 \$	4 984 \$	7 907 \$	8 030 \$
Nouvelles assurances de portefeuilles souscrites	1 092 \$	1 108 \$	2 245 \$	11 620 \$
Rapport sinistres-primes	14 %	3 %	14 %	9 %
Pourcentage des frais généraux	19 %	18 %	19 %	19 %
Ratio combiné	33 %	22 %	33 %	29 %
Rendement des capitaux propres	12 %	14 %	12 %	13 %
Ratio du TCM ⁵	170 %	167 %	170 %	167 %
Taux de défaillance lié au solde impayé des prêts hypothécaires assurés	0,19 %	0,18 %	0,19 %	0,18 %

Note : Les montants ayant été arrondis, les totaux ne sont pas nécessairement justes.

¹ Ces mesures financières ne sont pas calculées selon les IFRS. Pour un complément d'information, voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS » à la fin du présent rapport de gestion.

² Ne tiennent pas compte des produits réalisés (de la charge réalisée) découlant du programme de couverture des taux d'intérêt.

³ La différence entre le nombre de base et après dilution d'actions ordinaires en circulation, le résultat de base et dilué par action ordinaire et le bénéfice d'exploitation de base et dilué par action ordinaire est attribuable à l'effet potentiellement dilutif de l'attribution d'unités de rémunération fondée sur des actions.

⁴ Cette estimation est fondée sur les montants déclarés par les prêteurs à la Société, lesquels montants se rapportent à la vaste majorité des soldes impayés des prêts hypothécaires assurés.

⁵ Estimation de la Société au 30 juin 2018.

Principaux paramètres financiers du deuxième trimestre de 2018

Pour le deuxième trimestre de 2018, la Société a déclaré un bénéfice net de 116 millions de dollars et un bénéfice d'exploitation net de 117 millions de dollars, en comparaison de 150 millions de dollars et de 126 millions de dollars, respectivement, pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent.

- Le total des primes souscrites s'est établie à 172 millions de dollars, en hausse de 2 millions de dollars, ou 1 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Les primes souscrites liées aux assurances souscrites à l'unité se sont établies à 166 millions de dollars, une progression de 5 millions de dollars, ou 3 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui comprend une augmentation de 13 millions de dollars attribuable à la hausse du taux de primes moyen qui a résulté de l'augmentation du taux des primes établi en mars 2017, partiellement contrebalancée par une diminution de 8 millions de dollars résultant du rétrécissement du marché des montages de prêts hypothécaires faisant l'objet d'assurances souscrites à l'unité. Les primes souscrites au chapitre des assurances de portefeuilles ont diminué de 3 millions de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent pour s'établir à 5 millions de dollars, en raison principalement de la diminution du taux de primes moyen qui a résulté de la plus grande proportion de prêts hypothécaires assurés ayant un ratio prêt/valeur inférieur à 75 %.
- Les primes acquises se sont établies à 171 millions de dollars, en hausse de 3 millions de dollars, ou 2 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui reflète l'acclimatation des nouveaux secteurs d'assurance.
- Les pertes sur sinistres ont été de 25 millions de dollars, en hausse de 19 millions de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison principalement d'une augmentation des nouveaux cas de défaillance, déduction faite des remédiations, et d'une évolution favorable moins importante de la réserve pour pertes. L'évolution favorable de la réserve pour pertes s'est chiffrée à 5 millions de dollars au deuxième trimestre de 2018, contre 31 millions de dollars pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. L'évolution favorable importante de la réserve pour pertes au deuxième trimestre de 2017 était principalement attribuable à la baisse du nombre de nouveaux cas de défaillance déclarés en Ontario, en Alberta, au Québec et dans la région de l'Atlantique par rapport à la réserve pour pertes subies mais non déclarées au 31 mars 2017 ainsi qu'à l'augmentation du nombre de remédiations. Le rapport sinistres-primes s'est établi à 14 % pour le trimestre, en comparaison de 3 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent.
- Les charges se sont établies à 33 millions de dollars, en hausse de 2 millions de dollars, ou 5 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison principalement de l'incidence de l'augmentation de la charge de rémunération fondée sur des actions. Le pourcentage des frais généraux pour le trimestre s'est établi à 19 %, contre 18 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, et il se situe dans la fourchette d'exploitation attendue de la Société de 18 % à 20 %.
- Les produits des placements liés à l'exploitation, à l'exclusion des profits nets sur placements, se sont élevés à 51 millions de dollars, en hausse de 7 millions de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison d'une augmentation des actifs investis et de la comptabilisation de produits réalisés découlant du programme de couverture des taux d'intérêt d'environ 5 millions de dollars pour la période à l'étude, en comparaison d'une charge de 2 millions de dollars pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent.
- Les pertes nettes sur placements, compte non tenu des produits réalisés découlant du programme de couverture des taux d'intérêt, se sont établies à 2 millions de dollars, soit 35 millions de dollars de moins qu'au trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui s'explique principalement par la diminution de la durée des swaps de taux d'intérêt que la Société utilise pour couvrir le risque de taux d'intérêt. Les profits nets sur placements de 33 millions de dollars inscrits pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent étaient attribuables principalement à l'augmentation de la valeur de marché des swaps de taux d'intérêt que la Société utilise pour couvrir le risque de taux d'intérêt, partiellement contrebalancée par l'incidence d'une appréciation modérée du dollar canadien sur les actifs investis libellés en dollars américains de la Société.

Résultats financiers pour l'exercice à ce jour

La Société a déclaré un bénéfice net de 244 millions de dollars et un bénéfice d'exploitation net de 237 millions de dollars au cours du semestre clos le 30 juin 2018, en comparaison de 256 millions de dollars et de 233 millions de dollars, respectivement, pour la période correspondante de l'exercice précédent.

- Le total des primes souscrites s'est établi à 287 millions de dollars, en baisse de 10 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Les primes souscrites liées aux assurances souscrites à l'unité se sont établies à 276 millions de dollars, une progression de 25 millions de dollars, ou 10 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, une tranche de 29 millions de dollars de cette progression étant attribuable à la hausse du taux de primes moyen qui a résulté de l'augmentation du taux des primes survenue en mars 2017, partiellement contrebalancée par une diminution de 4 millions de dollars résultant du rétrécissement du marché des montages de prêts hypothécaires faisant l'objet d'assurances souscrites à l'unité. Les primes souscrites au chapitre des assurances de portefeuilles ont diminué de 35 millions de dollars, ou 76 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent pour s'établir à 11 millions de dollars, en raison principalement d'une baisse de la demande à l'égard de l'assurance de portefeuilles et de la clôture de plusieurs transactions importantes d'assurances de portefeuilles au premier trimestre de 2017 liées à des demandes d'assurances de portefeuilles reçues au quatrième trimestre de 2016, soit avant la mise en œuvre du nouveau cadre de capital le 1^{er} janvier 2017. Cette diminution a été partiellement contrebalancée par la hausse de 25 % du taux de primes moyen qui a résulté de l'augmentation des exigences en matière de capital réglementaire.
- Les primes acquises se sont établies à 342 millions de dollars, en hausse de 7 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui reflète l'acclimatation des nouveaux secteurs d'assurance.
- Les pertes sur sinistres ont été de 47 millions de dollars, en hausse de 15 millions de dollars, ou 50 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison principalement d'une augmentation des nouveaux cas de défaillance, déduction faite des remédiations, et d'une évolution favorable moins importante de la réserve pour pertes. L'évolution favorable de la réserve pour pertes s'est chiffrée à 12 millions de dollars pour le semestre clos le 30 juin 2018, contre 34 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. L'évolution favorable importante de la réserve pour pertes pour la période correspondante de l'exercice précédent était principalement attribuable à la baisse du nombre de nouveaux cas de défaillance déclarés en Ontario, en Alberta, au Québec et dans la région de l'Atlantique par rapport à la réserve pour pertes subies mais non déclarées au 31 décembre 2016 ainsi qu'à l'augmentation du nombre de remédiations. Le rapport sinistres-primes s'est établi à 14 % pour la période à l'étude, en comparaison de 9 % pour la période correspondante de l'exercice précédent.
- Les charges se sont établies à 65 millions de dollars, montant relativement inchangé par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Le pourcentage des frais généraux s'est établi à 19 % pour la période à l'étude, soit le même pourcentage que pour la période correspondante de l'exercice précédent, et il se situe dans la fourchette d'exploitation attendue de la Société de 18 % à 20 %.
- Les produits des placements liés à l'exploitation, à l'exclusion des profits nets sur placements, se sont élevés à 101 millions de dollars, en hausse de 13 millions de dollars, ou 15 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison d'une augmentation des actifs investis et de la comptabilisation de produits réalisés découlant du programme de couverture des taux d'intérêt d'environ 8 millions de dollars pour la période à l'étude, en comparaison d'une charge de 2 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent.
- Les profits nets sur placements, compte non tenu des produits réalisés découlant du programme de couverture des taux d'intérêt, se sont établis à 10 millions de dollars, en baisse de 22 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. L'augmentation de la valeur de marché des swaps de taux d'intérêt que la Société utilise pour couvrir le risque de taux d'intérêt enregistrée pour la période écoulée a été moins importante que celle enregistrée pour la période correspondante de l'exercice précédent. L'incidence des fluctuations des cours de change des actifs investis libellés en dollars américains de la Société et les transactions liées aux dérivés connexes ont donné lieu à un profit net pour la période écoulée, en comparaison d'une perte nette pour la période correspondante de l'exercice précédent.
- Le ratio de capital réglementaire ou ratio du TCM s'est établi à environ 170 %, soit un ratio supérieur de 13 points de pourcentage au ratio du TCM cible interne de 157 % et supérieur de 20 points de pourcentage au ratio du TCM cible de 150 % prévu par le cadre de surveillance du BSIF.

Rendement par rapport aux priorités stratégiques

Afin de remplir sa mission consistant à être l'assureur de prêts hypothécaires privilégié au Canada, la Société s'emploie à accroître la valeur pour les actionnaires en collaborant avec ses prêteurs, les organismes de réglementation et les influenceurs dans le but de :

- conserver une excellente capacité à acquitter les indemnités et une robuste santé financière;
- aider les Canadiens à accéder et à maintenir l'accèsion à la propriété de façon responsable;
- encourager des collectivités fortes et durables partout au Canada;
- maintenir une gestion prudente du risque afin d'accroître la sécurité et la solidité du système de crédit hypothécaire.

La Société a pour objectif à long terme d'accroître la valeur pour les actionnaires en dégagant un rendement des capitaux propres supérieur au coût du capital et en assurant la croissance progressive du bénéfice net. Les priorités qui permettront à la Société de réaliser cet objectif à long terme sont présentées ci-dessous :

Paramètres liés à la planification pour 2018	Rendement depuis le début de l'exercice
Primes souscrites et primes acquises	
Légère augmentation des primes souscrites	Baisse du total des primes souscrites : 3 % Le total des primes souscrites a diminué de 3 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent en raison de la clôture de plusieurs transactions importantes d'assurances de portefeuilles au premier trimestre de 2017 liées à des demandes d'assurances de portefeuilles reçues au quatrième trimestre de 2016, soit avant la mise en œuvre du nouveau cadre de capital, ce qui a donné lieu à une hausse des prix pour l'exercice complet. En raison du rétrécissement du marché des montages de prêts hypothécaires faisant l'objet d'assurances souscrites à l'unité et de la baisse de la demande pour les assurances de portefeuilles, la Société s'attend à ce que les primes souscrites demeurent relativement stables par rapport à celles de l'exercice précédent.

Paramètres liés à la planification pour 2018**Rendement depuis le début de l'exercice****Primes souscrites et primes acquises (suite)****Légère augmentation des nouvelles assurances souscrites à l'unité et des primes souscrites à l'unité**

Baisse des nouvelles assurances souscrites à l'unité : **2 %**
 Hausse des primes liées aux assurances souscrites à l'unité : **10 %**

Les nouvelles assurances souscrites à l'unité ont diminué de 2 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison essentiellement d'un rétrécissement du marché des montages de prêts hypothécaires faisant l'objet d'assurances souscrites à l'unité, partiellement contrebalancé par une augmentation de la part de marché estimative de la Société. En raison du rétrécissement du marché des montages de prêts hypothécaires faisant l'objet d'assurances souscrites à l'unité, les nouvelles assurances souscrites à l'unité pour l'exercice complet pourraient demeurer essentiellement les mêmes que pour l'exercice précédent.

Les primes liées aux assurances souscrites à l'unité se sont appréciées de 10 % en raison d'une hausse du taux de primes moyen de l'ordre de 12 % au cours de la période. Vu cette hausse du taux de primes moyen, la Société s'attend à ce que le montant des primes souscrites pendant l'exercice sur un nombre relativement stable de nouvelles assurances souscrites à l'unité augmente légèrement par rapport à celui de l'exercice précédent.

Baisse des nouvelles assurances souscrites et des primes d'assurance de portefeuilles souscrites par rapport à 2017

Recul des nouvelles assurances de portefeuilles souscrites : **81 %**
 Baisse des primes d'assurance de portefeuilles souscrites : **76 %**

Les nouvelles assurances souscrites et les primes souscrites au chapitre de l'assurance de portefeuilles ont diminué respectivement de 81 % et de 76 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Cette diminution découle principalement d'une baisse de la demande à l'égard de l'assurance de portefeuilles en réponse aux exigences plus élevées en matière de capital réglementaire et elle a été contrebalancée en partie par une hausse de 25 % du taux moyen des primes découlant de l'augmentation du capital réglementaire.

Les primes acquises sont demeurées relativement stables

Hausse des primes acquises : **2 %**

La Société a réalisé 342 millions de dollars de primes acquises, en hausse de 2 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui reflète le volume plus élevé de primes souscrites au cours des dernières années. Étant donné le modèle de prime initiale unique, la Société est généralement en mesure d'estimer de manière fiable la proportion des primes non acquises qui seront acquises en revenus en tant que primes acquises au cours des 12 à 18 prochains mois, tant qu'il n'y a pas de changements significatifs à la courbe de comptabilisation actuelle des primes de la Société. Outre les primes acquises de 342 millions de dollars au cours du premier semestre de 2018, la Société s'attend à réaliser entre 310 et 330 millions de dollars de primes acquises au cours des six mois restants de 2018 à partir de la réserve pour primes non acquises qui s'établissait à 2,1 milliards de dollars au 30 juin 2018. Le total des primes acquises au cours des six mois restants de 2018 comprendra aussi les primes devant être acquises à partir des primes souscrites au cours de cette période.

Paramètres liés à la planification pour 2018**Rendement depuis le début de l'exercice****Pertes sur sinistres**

Adopter une gestion prévoyante du risque et des stratégies d'atténuation des sinistres bien ciblées :

- Rapport sinistres-primés de 15 % à 25 %

Rapport sinistres-primés : **14 %**

Le rapport sinistres-primés de la Société s'est établi à 14 %, ce qui est légèrement inférieur à la fourchette de 15 % à 25 % prévue pour 2018. Le rendement au chapitre des sinistres-primés reflète l'incidence favorable de la remontée des prix des propriétés et d'un taux de chômage stable ou faible dans la plupart des régions au Canada, particulièrement au Québec, en Ontario et dans la région du Pacifique.

La Société a révisé ses attentes et prévoit maintenant que le ratio sinistres-primés pour l'exercice complet se situera dans une fourchette de 10 % à 20 %.

- Taux de pénétration des programmes de sauvetage de plus de 55 %

Taux de pénétration des programmes de sauvetage : **54 %**

Le taux de pénétration des programmes de sauvetage de 54 % enregistré pour les six premiers mois de 2018 est essentiellement conforme aux attentes.

Qualité du portefeuille et gestion du risque

Maintenir l'excellente qualité du portefeuille d'assurance grâce à une politique de souscription prudente, à une gestion prévoyante du risque et à des activités de souscription rigoureuses :

- Cote de solvabilité moyenne supérieure à 730 pour les assurances souscrites à l'unité
- Cote de solvabilité moyenne inférieure à 660, ou de moins de 5 %, pour les assurances souscrites à l'unité

Cote de solvabilité moyenne pour les assurances souscrites à l'unité : **748**

Cote de solvabilité moyenne pour les assurances souscrites à l'unité inférieure à 660 : **3 %**

La Société continue de maintenir un portefeuille d'assurance de grande qualité, la cote de solvabilité moyenne s'établissant à 748 pour les assurances souscrites à l'unité, grâce principalement au maintien d'une discipline rigoureuse en matière de souscription.

Paramètres liés à la planification pour 2018**Rendement depuis le début de l'exercice****Gestion du capital**

Assurer une gestion prudente du capital afin de maintenir un certain équilibre entre solidité, efficience et souplesse en matière de capital :

- Ratio de versement de dividendes sur actions ordinaires de 35 % à 45 %
- Ratio d'endettement d'au plus 15 %
- Ratio du TCM de 160 % à 165 %

Ratio de distribution-actions ordinaires : **36 %**

Ratio d'endettement au 30 juin 2018 : **10 %**

Ratio du TCM au 30 juin 2018 : **170 %**

La Société a préservé sa solidité et son efficience en matière de capital, enregistrant un ratio du TCM d'environ 170 %, soit 13 points de pourcentage de plus que le ratio cible interne, a affiché un ratio de distribution-actions ordinaires de 36 % et a assuré sa flexibilité financière grâce à de la trésorerie et des placements liquides à court terme de 133 millions de dollars détenus à l'extérieur de la filiale d'assurance et à une facilité de crédit de 200 millions de dollars, sur laquelle aucun prélèvement n'a été fait.

Gestion des placements

Optimiser le portefeuille de placements afin d'en maximiser le rendement et d'en préserver l'excellente qualité afin de réduire au minimum la corrélation entre le risque et les contrats d'assurance en vigueur :

- Produits des placements attendus légèrement supérieurs en raison d'une augmentation des actifs moyens

La Société a maintenu un portefeuille de placements de qualité supérieure composé à 91 % de trésorerie et d'obligations et de débentures de grande qualité, y compris des titres garantis par des prêts, et à 9 % d'actions privilégiées. Dans l'ensemble, le rendement des placements de la Société s'est établi à 3,2 % pour le premier semestre de l'exercice.

Les produits des placements liés à l'exploitation, à l'exclusion des profits nets sur placements, se sont chiffrés à 101 millions de dollars, en hausse de 13 millions de dollars, ou 15 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison principalement d'une augmentation des actifs investis et de la comptabilisation de produits réalisés découlant du programme de couverture des taux d'intérêt d'environ 8 millions de dollars.

Les profits nets sur placements de 10 millions de dollars, compte non tenu des produits réalisés découlant du programme de couverture des taux d'intérêt, sont principalement attribuables à une augmentation de la valeur de marché des swaps de taux d'intérêt que la Société utilise pour couvrir le risque de taux d'intérêt et à l'incidence de la fluctuation des cours de change sur les actifs investis de la Société libellés en dollars américains.

Faits nouveaux de nature commerciale et réglementaire

Ligne directrice B-20

Le 17 octobre 2017, le BSIF a publié la version définitive de la ligne directrice B-20, *Pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels* (la « **ligne directrice B-20** ») qui énonce les attentes du BSIF en ce qui touche les pratiques et procédures de souscription prudente de prêts hypothécaires résidentiels par les institutions financières assujetties à la réglementation fédérale. La ligne directrice B-20 s'applique à toutes les institutions financières assujetties à la réglementation fédérale qui souscrivent des prêts hypothécaires résidentiels ou qui achètent des actifs liés à des prêts hypothécaires résidentiels au Canada. La ligne directrice B-20, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018, clarifie et rehausse les attentes à différents égards, notamment :

- l'exigence selon laquelle les ratios du service de la dette admissibles doivent être établis par les institutions financières assujetties à la réglementation fédérale;
- pour tout prêt hypothécaire non assuré, au minimum, l'exigence d'utiliser le taux le plus élevé entre le taux de référence sur cinq ans publié par la Banque du Canada et un taux supérieur de 2 % au taux hypothécaire contractuel, en tant que taux admissible aux fins de la simulation de crise des taux d'intérêt hypothécaires;
- l'exigence selon laquelle les mesures et les limites du ratio prêt-valeur doivent demeurer dynamiques et être adaptées à la conjoncture du marché et être régulièrement surveillées, examinées et mises à jour;
- l'interdiction expresse de conclure des accords (par ex., des prêts hypothécaires conjoints ou groupés) dans le but, réel ou apparent, de contourner les exigences réglementaires.

La ligne directrice B-20 n'a pas d'incidence directe sur les exigences réglementaires de la Société, qui est régie par la ligne directrice B-21 du BSIF, *Pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels*. Considération faite du volume de reventes résidentielles et de prêts hypothécaires accordés au premier semestre de 2018, la Société estime que le nombre total de prêts hypothécaires accordés pourrait diminuer de 10 % à 15 % partout au Canada en 2018 en regard des niveaux de 2017 par suite de l'entrée en vigueur de la ligne directrice B-20 et que cette ligne directrice entraînera une légère diminution de la taille du marché de l'assurance de portefeuilles de prêts hypothécaires en 2018, même si l'application d'une simulation de crise des taux hypothécaires à tous les prêts hypothécaires assurés admissibles est en vigueur depuis le 17 octobre 2016. Toutefois, il est encore trop tôt pour déterminer l'effet final de cette modification sur le marché hypothécaire et le marché du logement. Par conséquent, la Société a enregistré une hausse des demandes d'assurances souscrites à l'unité au quatrième trimestre de 2017, soit avant le 1^{er} janvier 2018, date d'entrée en vigueur de la ligne directrice B-20.

Changements à l'égard du cadre de capital réglementaire

Le BSIF poursuit son examen du cadre de capital réglementaire mis en œuvre le 1^{er} janvier 2017. Le BSIF devrait apporter des améliorations au cadre, lesquelles entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Il est encore trop tôt pour déterminer l'incidence exacte de toute modification au cadre de capital réglementaire.

Mise à jour du budget de la Colombie-Britannique

Le 20 février 2018, le gouvernement de la Colombie-Britannique a présenté un plan en 30 points ayant pour but de promouvoir l'accès à la propriété en Colombie-Britannique et qui propose des stratégies visant à éradiquer la spéculation, à réduire la demande, à augmenter l'offre de logements et à mieux assurer la sécurité des locataires. Une nouvelle taxe sur la spéculation de 0,5 % s'appliquant aux spéculateurs étrangers et locaux touchera la région métropolitaine de Vancouver, la vallée du Fraser, le district régional de la capitale, le district régional de Nanaimo ainsi que les municipalités de Kelowna et de Kelowna Ouest. La taxe augmentera à 2,0 % en 2019 et pour les exercices suivants. La taxe actuelle imposée aux acheteurs étrangers a augmenté, passant de 15 % à 20 %, et son champ d'application a été élargi; elle continuera de s'appliquer à la région métropolitaine de Vancouver et s'étendra à la vallée du Fraser et aux districts régionaux d'Okanagan-Centre, de la capitale et de Nanaimo. Les mesures additionnelles ont pour but de hausser la taxe relative au transfert de biens immobiliers et la taxe scolaire pour les propriétaires d'immeubles dont la valeur est supérieure à 3 millions de dollars; de tenter de réduire la pratique qui consiste à conclure la prévente de logements en copropriété pour servir d'évasion fiscale en recueillant davantage de données; d'exiger la présentation de l'enregistrement du propriétaire véritable pour mettre fin au phénomène de la « propriété occulte »; d'investir 1,8 milliard de dollars sur dix ans pour la création de 14 000 nouveaux logements locatifs pour la classe moyenne; et d'abandonner progressivement le programme de prêt hypothécaire à l'habitation afin de rediriger les fonds vers un nouveau programme provincial qui donnera lieu à la création de nouveaux partenariats pour la construction de logements abordables. Genworth Canada

voit d'un bon œil ces mesures gouvernementales visant à traiter le dossier de la spéculation, à favoriser l'accès à la propriété et à permettre aux acheteurs d'une première habitation d'accéder plus rapidement à une gamme de logements abordables.

Lutte contre le blanchiment d'argent

Le 7 février 2018, le ministère des Finances a publié un document de travail intitulé « Examen du Régime canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes ». Le document de travail de février 2018 examine les avantages d'élargir la portée et l'ampleur de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (la « LRPCFAT ») afin qu'elle rende la déclaration des transactions immobilières obligatoire pour les assureurs hypothécaires, les bureaux d'enregistrement et les sociétés d'assurance de titres. Le document indique que : « De nombreuses mesures qui ont été identifiées pourraient potentiellement créer un nombre important de nouvelles entités déclarantes, créant ainsi un fardeau pour le secteur privé et certaines difficultés pour les responsables de la supervision et de la conformité. Ainsi, il pourrait y avoir une augmentation des coûts associée à certaines de ces mesures pour les entités des secteurs privé et public en cause. » La période de commentaire dans le cadre de la consultation à laquelle la Société a participé a pris fin en mai 2018.

En juin 2018, le ministère des Finances a proposé un certain nombre de modifications aux règlements se rattachant à la LRPCFAT. Les modifications proposées n'établissent pas d'exigences pour les assureurs hypothécaires, comme l'envisageait le document de travail de février 2018. Cependant, des modifications supplémentaires peuvent être proposées ultérieurement relativement aux propositions énoncées dans le document de travail de février 2018. La Société estime qu'il est encore trop tôt pour déterminer l'incidence de ces nouvelles modifications éventuelles de ce processus sur ses mécanismes de conformité et ses coûts d'exploitation.

Consultation publique sur le partage des risques avec les prêteurs

Le 21 octobre 2016, le gouvernement fédéral a lancé un processus de consultation publique sur « une nouvelle répartition des risques dans le système de financement du logement ». Ce processus vise à proposer une politique qui obligerait les prêteurs hypothécaires à assumer une part des pertes sur prêt pour toute hypothèque assurée en défaut de paiement. Ce faisant, une partie des risques assumés par les assureurs hypothécaires pourrait être transférée aux prêteurs. Le gouvernement fédéral poursuit son examen du partage des risques avec les prêteurs et n'a pas encore publié de résultat. La Société estime qu'il est encore trop tôt pour se prononcer sur les effets et le résultat de ces mesures.

Facilité de crédit

Le 29 septembre 2017, la Société a établi une facilité de crédit consortiale renouvelable non garantie de premier rang de 200 millions de dollars, venant à échéance le 29 septembre 2022. Au 30 juin 2018, aucun montant n'avait été prélevé sur la facilité de crédit et toutes les clauses restrictives étaient respectées.

Dividendes

Le 30 mai 2018, la Société a versé un dividende trimestriel de 0,47 \$ par action ordinaire.

Rachat d'actions

Le 2 mai 2017, la Société a reçu l'autorisation de la Bourse de Toronto (la « **TSX** ») pour lancer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« **offre publique de rachat de 2017** »). Aux termes de cette offre publique de rachat de 2017, la Société pouvait racheter aux fins d'annulation un maximum de 4 597 385 actions, ce qui représentait environ 5 % de ses actions ordinaires en circulation au 27 avril 2017.

Au cours du semestre clos le 30 juin 2018, la Société a racheté aux fins d'annulation 1 228 413 actions pour un prix de rachat global d'environ 50 millions de dollars, aux termes de l'offre publique de rachat de 2017. L'actionnaire majoritaire de la Société, Genworth Financial Inc., par l'intermédiaire de ses filiales, a participé de manière proportionnelle à la transaction de rachat d'actions. L'offre publique de rachat de 2017 a expiré le 4 mai 2018.

Le 1^{er} mai 2018, la Société a reçu l'autorisation de la TSX pour lancer une nouvelle offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« **offre publique de rachat de 2018** »), après l'expiration de son programme de rachat d'actions existant. Aux termes de cette offre publique de rachat de 2018, la Société peut racheter aux fins d'annulation un maximum de 4 489 616 actions, ce qui représentait environ 5 % de ses actions ordinaires en circulation au 27 avril 2018. Les rachats d'actions ordinaires dans le

cadre de l'offre publique de rachat de 2018 peuvent être effectués à compter du 7 mai 2018 et cesseront à la première des dates à survenir entre le 6 mai 2019 et la date à laquelle la Société aura racheté le nombre maximal d'actions permis par l'offre publique de rachat de 2018. La Société n'a racheté aucune action au cours du deuxième trimestre de 2018 dans le cadre de cette offre publique de rachat de 2018.

Transaction relative à Genworth Financial Inc.

Le 21 octobre 2016, Genworth Financial, Inc. (« **Genworth Financial** ») a conclu une convention et un plan de fusion (la « **convention de fusion** ») avec Asia Pacific Global Capital Co. Ltd. (la « **société mère** »), société à responsabilité limitée constituée dans la République populaire de Chine, et avec Asia Pacific Global Capital USA Corporation (la « **filiale visée par la fusion** »), société du Delaware et filiale indirecte entièrement détenue par la société mère. Sous réserve du respect des modalités de la convention de fusion, y compris le respect ou l'annulation de certaines conditions, la filiale visée par la fusion fusionnerait avec Genworth Financial et serait absorbée par cette dernière qui deviendrait une filiale indirecte entièrement détenue par la société mère. La société mère est une filiale nouvellement constituée de China Oceanwide Holdings Group Co., Ltd. (collectivement avec ses filiales, « **China Oceanwide** »).

Lors d'une assemblée extraordinaire tenue le 7 mars 2017, les actionnaires de Genworth Financial ont signifié, à la suite d'un vote, leur approbation de la proposition d'adoption de la convention de fusion. Le 9 juin 2018, les parties à la transaction ont annoncé que le Committee on Foreign Investment in the United States avait terminé l'examen de la transaction envisagée et qu'il en était arrivé à la conclusion que la transaction envisagée ne présentait aucun problème de sécurité nationale. Toutefois, la transaction est assujettie à d'autres conditions de clôture, notamment l'obtention des approbations requises des organismes de réglementation des États-Unis, de la Chine et d'autres administrations fiscales. Le 28 juin 2018, Genworth Financial, la société mère et la filiale visée par la fusion ont conclu un cinquième accord de renonciation établissant le droit de chaque partie de résilier la convention de fusion. Ce cinquième accord de renonciation reporte au 15 août 2018 la date butoir, qui était précédemment le 1^{er} juillet 2018, afin d'allouer un délai pour mener à bien l'examen réglementaire de la transaction.

Conjoncture économique

Les activités d'assurance hypothécaire sont influencées par les conditions macroéconomiques. Plus particulièrement, le volume de primes souscrites est influencé, entre autres facteurs, par la croissance économique, les taux d'intérêt, le taux de chômage, le marché de l'habitation, le prix des habitations et les politiques gouvernementales. Les pertes sur sinistres varient essentiellement en fonction du taux de chômage, du prix des habitations et du marché de l'habitation.

Principaux facteurs macroéconomiques ayant une incidence sur le rendement des activités	
Pour le deuxième trimestre de 2018 ou au 30 juin 2018	Estimation pour l'exercice 2018 complet ou au 31 décembre 2018
Reventes résidentielles g.a. : (14) % ¹	Reventes résidentielles g.a. : (11) % ¹
Variation de l'indice composé du prix des habitations au Canada g.a. : 2,9 % ²	Variation de l'indice composé du prix des habitations au Canada : de 0 % à 3 % ²
Cours moyen du pétrole : 68 \$ US ³	Cours moyen du pétrole : de 60 \$ US à 70 \$ US ³
Rendement des obligations du Canada à 5 ans : 2,07 % ⁴	Rendement des obligations du Canada à 5 ans : de 2,10 % à 2,20 % ⁴
PIB estimatif : 2,8 % ⁵	PIB estimatif : 2,0 % ⁵
Taux de chômage moyen : 5,9 % ⁶	Taux de chômage moyen : de 6,0 % à 6,2 % ⁶

¹ Association canadienne de l'immeuble (« **ACI** »).

² Indice de prix de maison Teranet – Banque Nationale (juin 2018), en glissement annuel; estimation par la direction (exercice 2018 complet).

³ Energy Information Administration des États-Unis – pétrole brut léger WTI (\$ US/baril) (2018); estimation par la direction (exercice 2018 complet).

⁴ Bloomberg.

⁵ Rapport sur la politique monétaire de la Banque du Canada, juillet 2018, variation en pourcentage d'un trimestre à l'autre selon les taux annuels. Croissance projetée du PIB réel annuel moyen pour 2018.

⁶ Statistique Canada – Enquête sur la population active (2018); estimation par la direction (exercice 2018 complet).

Contexte macroéconomique

La Banque du Canada prévoit que la croissance économique, mesurée selon le produit intérieur brut (« PIB ») réel, sera de 2,8 % au deuxième trimestre de 2018, en hausse par rapport au PIB de 1,3 % enregistré au premier trimestre de 2018, en raison de l'augmentation des dépenses d'investissement des entreprises et des exportations ainsi que d'un léger regain d'activité dans le secteur de l'habitation après que l'activité sur ce marché s'est nettement contractée au premier trimestre à la suite de l'entrée en vigueur de la version révisée de la ligne directrice B-20. L'estimation de la croissance du PIB pour l'exercice complet est de 2,0 % en 2018, contre 3,0 % en 2017, étant donné que la montée des taux d'intérêt et l'application des mesures en matière de politique du logement devraient se traduire par une hausse plus modeste des dépenses de consommation et des dépenses dans le secteur de la construction résidentielle. De plus, l'incertitude entourant la politique commerciale peut avoir une incidence défavorable sur le PIB canadien.

Le taux du financement à un jour au Canada a augmenté de 25 points de base en juillet 2018 pour s'établir à 1,50 %. Le rendement des obligations du Canada à 5 ans s'établissait à 2,07 % à la fin du deuxième trimestre de 2018. On prévoit que le rendement obligataire continuera d'augmenter légèrement au deuxième semestre de 2018 pour atteindre entre 2,10 % et 2,20 %.

Le taux de chômage au Canada s'est établi en moyenne à 5,9 % au deuxième trimestre de 2018, soit essentiellement le même pourcentage qu'au premier trimestre. Le prix moyen du pétrole brut léger WTI s'est établi à 68 \$ US au deuxième trimestre de 2018 et a continué d'augmenter en raison des événements géopolitiques mondiaux. La Société prévoit qu'en 2018, le taux de chômage moyen se situera entre 6,0 % et 6,2 % et le prix du pétrole se situera dans une fourchette de 60 \$ US à 70 \$ US.

Marché de l'habitation

L'indice composé du prix des habitations Teranet – Banque Nationale, selon les transactions de revente conclues, a augmenté de 2,9 % en juin 2018 d'un exercice à l'autre, à la suite de la baisse de la demande observée au deuxième semestre de 2017. Le plan de l'Ontario pour le logement équitable, les modifications à la ligne directrice B-20 et les modifications à la politique du logement présentées dans le budget de la Colombie-Britannique de février 2018 ont eu pour incidence d'affaiblir la demande pour l'immobilier, surtout à Toronto, à Vancouver et dans les régions voisines. À Toronto, les prix des habitations ont fléchi d'environ 5 % d'après l'indice composé du prix des habitations Teranet et de 11 % d'après l'indice des prix des propriétés MLS de l'ACI par rapport aux sommets atteints récemment. Les marchés immobiliers dans la région du Grand Toronto et la région du Grand Vancouver sont équilibrés selon des ratios inscriptions/vente de 55 % et de 44 %, respectivement, d'après l'ACI au 30 juin 2018. La Société prévoit que, pour l'exercice complet de 2018, l'indice composé du prix des habitations Teranet – Banque Nationale restera stable ou affichera une légère hausse de 3 % d'un exercice à l'autre.

L'ACI a rapporté, en fonction du calendrier des contrats d'achat, que les reventes résidentielles pour le deuxième trimestre de 2018 ont diminué de 14 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison principalement des modifications apportées à la réglementation et à la politique du logement. Cette baisse des reventes a été plus forte dans la région du Grand Vancouver, où elle a atteint 36 %, et dans la région du Grand Toronto, où elle a atteint 17 %. Malgré le léger raffermissement prévu par l'ACI pour le deuxième semestre de 2018, les reventes résidentielles devraient décliner de 11 % en 2018, du fait surtout de l'incidence persistante des modifications apportées à la réglementation et aux politiques touchant essentiellement la Colombie-Britannique et l'Ontario.

Survol du deuxième trimestre

Tableau 2 : Résultats d'exploitation

	Trimestres clos les 30 juin				Semestres clos les 30 juin			
(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)	2018	2017	Variation		2018	2017	Variation	
Primes souscrites	172 \$	170 \$	2 \$	1 %	287 \$	297 \$	(10) \$	(3) %
Primes acquises	171 \$	168 \$	3 \$	2 %	342 \$	336 \$	7 \$	2 %
Pertes sur sinistres et charges								
Pertes sur sinistres	25	6	19	348 %	47	31	15	50 %
Charges	33	31	2	5 %	65	65	–	– %
Total des pertes sur sinistres et des charges	57	36	21	57 %	112	96	16	16 %
Revenus de souscription, montant net	114	132	(18)	(14) %	231	239	(9)	(4) %
Produits des placements								
Produits d'intérêts et de dividendes, déduction faite des frais de placement ¹	46	45	1	1 %	93	90	3	3 %
Produits réalisés (charges réalisées) découlant du programme de couverture des taux d'intérêt	5	(2)	7	NS	8	(2)	11	NS
Profits nets (pertes nettes) sur placements ²	(2)	33	(35)	NS	10	31	(22)	(69) %
Produits des placements	49	76	(27)	(36) %	111	119	(9)	(7) %
Charges d'intérêts	6	6	–	–	12	12	–	–
Bénéfice avant impôt sur le résultat	157	202	(45)	(22) %	330	347	(18)	(5) %
Charge d'impôt sur le résultat	41	53	(12)	(22) %	86	91	(5)	(6) %
Bénéfice net	116 \$	150 \$	(34) \$	(22) %	244 \$	256 \$	(12) \$	(5) %
Ajustement du bénéfice net, après impôt (Profits nets) pertes nettes sur placements ²	1	(24)	25	NS	(7)	(23)	16	(69) %
Bénéfice d'exploitation net¹	117 \$	126 \$	(8) \$	(7) %	237 \$	233 \$	3 \$	1 %
Taux d'impôt effectif	26,1 %	26,1 %	– pts		26,1 %	26,3 %		(0,2) pts
Principales mesures financières non conformes aux IFRS¹								
Nouvelles assurances souscrites à l'unité	4 751 \$	4 984 \$	(232) \$	(5) %	7 907 \$	8 030 \$	(123) \$	(2) %
Nouvelles assurances de portefeuilles souscrites	1 092 \$	1 108 \$	(15) \$	(1) %	2 245 \$	11 620 \$	(9 376) \$	(81) %
Rapport sinistres-primes	14 %	3 %	11 pts		14 %	9 %	4 pts	
Pourcentage des frais généraux	19 %	18 %	1 pts		19 %	19 %	– pts	
Ratio combiné	33 %	22 %	12 pts		33 %	29 %	4 pts	
Rendement des capitaux propres	12 %	14 %	(2) pts		12 %	13 %	(1) pts	
Rendement des placements	3,2 %	3,2 %	– pts		3,2 %	3,2 %	– pts	

Note : Les montants ayant été arrondis, les totaux ne sont pas nécessairement justes. « NS » signifie « non significatif ».

¹ Ces mesures financières ne sont pas calculées selon les IFRS. Pour un complément d'information, voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS » à la fin du présent rapport de gestion.

² Ne tiennent pas compte des produits réalisés découlant du programme de couverture des taux d'intérêt.

Tableau 3 : Nouvelles assurances souscrites, primes souscrites et primes acquises

	Trimestres clos les 30 juin				Semestres clos les 30 juin			
<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>	2018	2017	Variation		2018	2017	Variation	
Nouvelles assurances souscrites								
Nouvelles assurances souscrites à l'unité	4 751 \$	4 984 \$	(232) \$	(5) %	7 907 \$	8 030 \$	(123) \$	(2) %
Nouvelles assurances de portefeuilles	1 092	1 108	(15)	(1) %	2 245	11 620	(9 376)	(81) %
Total	5 844 \$	6 091 \$	(248) \$	(4) %	10 152 \$	19 651 \$	(9 498) \$	(48) %
Primes souscrites								
Nouvelles assurances souscrites à l'unité	166	161	5	3 %	276	250	25	10 %
Nouvelles assurances de portefeuilles	5	8	(3)	(40) %	11	46	(35)	(76) %
Total	172 \$	170 \$	2 \$	1 %	287 \$	297 \$	(10) \$	(3) %
Taux de primes moyens (en points de base)								
Nouvelles assurances souscrites à l'unité	350	323	27	8 %	349	312	37	12 %
Nouvelles assurances de portefeuilles	46	76	(29)	(39) %	50	40	10	25 %
Total	294	278	15	5 %	283	151	132	87 %
Primes acquises	171 \$	168 \$	3 \$	2 %	342 \$	336 \$	7 \$	2 %

Note : Les montants ayant été arrondis, les totaux ne sont pas nécessairement justes.

Trimestre écoulé

Les nouvelles assurances hypothécaires souscrites à l'unité se sont établies à 4,8 milliards de dollars au deuxième trimestre de 2018, en baisse de 0,2 milliard de dollars, ou 5 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Cette baisse tient essentiellement au rétrécissement du marché des montages de prêts hypothécaires faisant l'objet d'assurances souscrites à l'unité par suite des modifications apportées aux exigences réglementaires et des pressions soutenues sur les prix qui constituent un frein à l'abordabilité des habitations, ce qui est partiellement contrebalancé par un accroissement de la part de marché estimative de la Société. Bien que les modifications de la ligne directrice B-20 mises en œuvre le 1^{er} janvier 2018 n'aient pas eu d'incidence directe sur le marché des assurances hypothécaires souscrites à l'unité, la Société estime que le comportement des emprunteurs a donné lieu à une contraction du marché des montages de prêts hypothécaires faisant l'objet d'assurances souscrites à l'unité.

Les nouvelles assurances hypothécaires de portefeuilles souscrites se sont établies à 1,1 milliard de dollars au deuxième trimestre de 2018, soit relativement le même montant qu'au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Les primes souscrites liées aux assurances souscrites à l'unité se sont établies à 166 millions de dollars au deuxième trimestre de 2018, en hausse de 5 millions de dollars, ou 3 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement attribuable à une hausse de 8 %, ou 27 points de base, du taux des primes moyen découlant de la hausse du taux des primes pratiquée le 17 mars 2017, qui a été partiellement contrebalancée par la diminution du nombre de nouvelles assurances souscrites à l'unité.

Les primes souscrites au chapitre de l'assurance de portefeuilles se sont élevées à 5 millions de dollars au deuxième trimestre de 2018, en baisse de 3 millions de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Cette diminution est essentiellement attribuable à une baisse du taux de primes moyen de 39 %, ou 29 points de base, du fait de la plus forte proportion de prêts hypothécaires assurés ayant un ratio prêt/valeur inférieur à 75 %.

Les primes acquises se sont élevées à 171 millions de dollars au deuxième trimestre de 2018, en hausse de 3 millions de dollars, ou 2 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui reflète l'acclimatation des nouveaux secteurs d'assurance.

Premier semestre

Les nouvelles assurances hypothécaires souscrites à l'unité se sont établies à 7,9 milliards de dollars pour le semestre clos le 30 juin 2018, en baisse de 0,1 milliard de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Cette baisse tient essentiellement au rétrécissement du marché des montages de prêts hypothécaires faisant l'objet d'assurances souscrites à l'unité par suite des modifications apportées aux exigences réglementaires et des pressions soutenues sur les prix qui constituent un frein à l'abordabilité des habitations, ce qui est partiellement contrebalancé par un accroissement de la part de marché estimative de la Société.

Les nouvelles assurances hypothécaires de portefeuilles souscrites se sont établies à 2,2 milliards de dollars pour le semestre clos le 30 juin 2018, en comparaison de 11,6 milliards de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Plusieurs transactions importantes ont été enregistrées au premier trimestre de 2017 découlant de demandes d'assurances hypothécaires de portefeuilles reçues au quatrième trimestre de 2016, soit avant la mise en œuvre du nouveau cadre de capital le 1^{er} janvier 2017. La baisse du volume d'assurances de prêts hypothécaires de portefeuilles au cours du semestre clos le 30 juin 2018 s'explique par l'augmentation considérable des taux de prime des assurances de portefeuilles pour les demandes de prêt hypothécaire reçues après le 31 décembre 2016 en réponse aux exigences plus élevées en matière de capital réglementaire, conformément au nouveau cadre de capital.

Les primes souscrites liées aux assurances souscrites à l'unité se sont établies à 276 millions de dollars pour le semestre clos le 30 juin 2018, en hausse de 25 millions de dollars, ou 10 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Cette hausse est essentiellement attribuable à une augmentation de 12 %, ou 37 points de base, du taux des primes moyen découlant de la hausse du taux des primes pratiquée le 17 mars 2017, laquelle a été partiellement contrebalancée par la diminution du nombre de nouvelles assurances souscrites à l'unité.

Les primes souscrites au chapitre de l'assurance de portefeuilles se sont élevées à 11 millions de dollars pour le semestre clos le 30 juin 2018, en baisse de 35 millions de dollars, ou 76 %, en regard de la période correspondante de l'exercice précédent. Cette baisse découle essentiellement d'une diminution du volume du portefeuille de nouvelles assurances souscrites, partiellement contrebalancée par une augmentation de 25 %, ou 10 points de base, du taux des primes moyen attribuable à une hausse des exigences en matière de capital réglementaire.

Les primes acquises se sont élevées à 342 millions de dollars pour le semestre clos le 30 juin 2018, en hausse de 7 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui reflète l'acclimatation des nouveaux secteurs d'assurance.

Tableau 4 : Pertes sur sinistres

	Trimestres clos les 30 juin				Semestres clos les 30 juin			
	2018	2017	Variation		2018	2017	Variation	
Nouveaux cas de défaillance déclarés	1 000	965	35	4 %	1 972	2 213	(241)	(11) %
Remédiations	640	810	(170)	(21) %	1 247	1 567	(320)	(20) %
Nouveaux cas de défaillance déclarés, déduction faite des remédiations	360	155	205	NS	725	646	79	12 %
Réserve moyenne par cas de défaillance (en milliers de dollars)	68 \$	74 \$	(6) \$	(8) %	68 \$	74 \$	(6) \$	(8) %
Pertes sur sinistres (en millions de dollars)	25 \$	6 \$	19 \$	348 %	47 \$	31 \$	15 \$	50 %
Rapport sinistres-primes	14 %	3 %		11 pts	14 %	9 %		4 pts

Note : Les montants ayant été arrondis, les totaux ne sont pas nécessairement justes. « NS » signifie « non significatif ».

Trimestre écoulé

Les pertes sur sinistres se sont établies à 25 millions de dollars au deuxième trimestre de 2018, en hausse de 19 millions de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Cette hausse découle essentiellement de l'augmentation du nombre de nouveaux cas de défaillance déclarés, déduction faite des remédiations, et de l'évolution favorable moins importante de la réserve pour pertes. Les pertes sur sinistres du deuxième trimestre de 2018 rendent compte d'une évolution favorable de la réserve pour pertes de 5 millions de dollars par rapport à la réserve pour pertes de la période précédente, tandis qu'à la période correspondante de l'exercice précédent, une évolution favorable de 31 millions de dollars avait été enregistrée. L'évolution favorable importante de la réserve pour pertes observée au cours du deuxième trimestre de 2017 était principalement attribuable à la baisse du nombre de nouveaux cas de défaillance déclarés en Ontario, en Alberta, au Québec et dans la région de l'Atlantique par rapport à la réserve pour pertes subies mais non déclarées au 31 mars 2017 et à une augmentation du nombre de remédiations.

Le nombre de nouveaux cas de défaillance déclarés, déduction faite des remédiations, a augmenté de 205 cas par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent pour s'établir à 360, en raison surtout de hausses enregistrées en Ontario (71), en Alberta (42), au Québec (41), dans la région de l'Atlantique (41) et dans la région des Prairies (17). La réserve moyenne par cas de défaillance a diminué d'environ 6 000 \$, en raison surtout d'un changement favorable dans la composition des cas de défaillance à l'échelle régionale attribuable à une diminution du nombre de prêts en souffrance dans les provinces de l'Alberta et du Québec, lesquelles affichent en général une réserve moyenne plus élevée que les autres régions.

Le rapport sinistres-primas s'est donc établi à 14 % pour le deuxième trimestre de 2018, en hausse de 11 points de pourcentage par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison essentiellement de la hausse des pertes sur sinistres.

Premier semestre

Les pertes sur sinistres se sont établies à 47 millions de dollars pour le semestre clos le 30 juin 2018, en hausse de 15 millions de dollars, ou 50 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Cette hausse découle essentiellement de l'augmentation du nombre de nouveaux cas de défaillance déclarés, déduction faite des remédiations, et de l'évolution favorable moins importante de la réserve pour pertes. Les pertes sur sinistres du semestre clos le 30 juin 2018 rendent compte d'une évolution favorable de la réserve pour pertes de 12 millions de dollars par rapport à la réserve pour pertes de la période précédente, tandis qu'à la période correspondante de l'exercice précédent, une évolution favorable de 34 millions de dollars avait été enregistrée. L'évolution favorable importante de la réserve pour pertes observée au semestre clos le 30 juin 2017 était principalement attribuable à la baisse du nombre de nouveaux cas de défaillance déclarés en Ontario, en Alberta, au Québec et dans la région de l'Atlantique par rapport à la réserve pour pertes subies mais non déclarées au 31 décembre 2016 et à une augmentation du nombre de remédiations.

Le nombre de nouveaux cas de défaillance déclarés, déduction faite des remédiations, a augmenté de 79 cas par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent pour s'établir à 725, en raison surtout de hausses enregistrées en Ontario (58), dans la région des Prairies (25), dans la région de l'Atlantique (18), en Alberta (13) et au Québec (12), contrebalancées par une baisse enregistrée dans la région du Pacifique (47). La réserve moyenne par cas de défaillance a diminué d'environ 6 000 \$, en raison surtout d'un changement favorable dans la composition des cas de défaillance à l'échelle régionale attribuable à une diminution du nombre de prêts en souffrance dans les provinces de l'Alberta et du Québec, lesquelles affichent en général une réserve moyenne plus élevée que les autres régions.

Le rapport sinistres-primas s'est donc établi à 14 % pour le semestre clos le 30 juin 2018, en hausse de 4 points de pourcentage par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison surtout de la hausse des pertes sur sinistres.

Tableau 5 : Charges

	Trimestres clos les 30 juin				Semestres clos les 30 juin			
(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)	2018	2017	Variation		2018	2017	Variation	
Charges								
Taxes sur les primes et frais de souscription	14 \$	13 \$	1 \$	4 %	23 \$	23 \$	– \$	–
Rémunération des membres du personnel	12	11	1	11 %	23	24	(1)	(4) %
Autres	8	8	–	–	16	16	–	–
Charges avant la variation nette des coûts d'acquisition de polices d'assurance différés	34	32	2	6 %	62	63	(1)	(1) %
Report de coûts d'acquisition de polices d'assurance	(18)	(17)	–	–	(32)	(32)	–	–
Amortissement des coûts d'acquisition de polices d'assurance différés	17	17	–	–	34	33	1	2 %
Total	33 \$	31 \$	2 \$	5 %	65 \$	65 \$	– \$	–
Pourcentage des frais généraux	19 %	18 %		1 pts	19 %	19 %		– pts

Note : Les montants ayant été arrondis, les totaux ne sont pas nécessairement justes.

Trimestre écoulé

Le total des charges a augmenté de 2 millions de dollars pour s'établir à 33 millions de dollars et le pourcentage des frais généraux s'est établi à 19 % au deuxième trimestre de 2018, en hausse de 1 point de pourcentage en regard du trimestre correspondant de l'exercice précédent. Les charges, avant la variation nette des coûts d'acquisition de polices d'assurance différés, se sont chiffrées à 34 millions de dollars pour le deuxième trimestre de 2018, en hausse de 2 millions de dollars, ou 6 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Cette hausse est principalement attribuable à une augmentation de 1 million de dollars des taxes sur les primes et frais de souscription, qui s'explique par une hausse du volume de primes souscrites et des frais de souscription, et à une augmentation de 1 million de dollars de la rémunération des membres du personnel, qui s'explique par une hausse de la rémunération fondée sur des actions pour le deuxième trimestre de 2018.

Premier semestre

Le total des charges et le pourcentage des frais généraux se sont établis respectivement à 65 millions de dollars et à 19 % pour le semestre clos le 30 juin 2018, soit essentiellement les mêmes par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Les charges, avant la variation nette des coûts d'acquisition de polices d'assurance différés, se sont chiffrées à 62 millions de dollars pour le semestre clos le 30 juin 2018, en baisse de 1 million de dollars, ou 1 %, par rapport au semestre clos le 30 juin 2017. Ce recul s'explique essentiellement par une diminution de 1 million de dollars de la rémunération des membres du personnel, compte tenu d'une baisse de la rémunération fondée sur des actions, partiellement contrebalancée par une augmentation des autres frais liée surtout à une hausse des droits réglementaires. Les coûts d'amortissement des coûts d'acquisition de polices d'assurance différés ont augmenté de 1 million de dollars, ce qui cadre avec la hausse du volume de primes acquises.

Tableau 6 : Produits des placements

	Trimestres clos les 30 juin				Semestres clos les 30 juin			
<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>	2018	2017	Variation		2018	2017	Variation	
Produits d'intérêts et de dividendes, déduction faite des frais de placement ¹	46 \$	45 \$	1 \$	1 %	93 \$	90 \$	3 \$	3 %
Produits réalisés (charges réalisées) découlant du programme de couverture des taux d'intérêt	5	(2)	7	NS	8	(2)	11	NS
Revenus de placement liés à l'exploitation ¹	51 \$	44	7	17 %	101	88	13	15 %
Profits nets (pertes nettes) réalisé(e)s sur la vente de placements	–	1	(1)	(78) %	(1)	3	(3)	NS
Profits nets (pertes nettes) sur les dérivés et les opérations de change ²	(2)	31	(34)	NS	10	29	(18)	(64)
Produits des placements	49 \$	76 \$	(27) \$	(36) %	111 \$	119 \$	(9) \$	(7) %
Actifs investis à la clôture de la période	6 391 \$	6 301 \$	91 \$	1 %	6 391 \$	6 301 \$	91 \$	1 %
Rendement moyen des placements au cours de la période	3,2 %	3,2 %	– pts		3,2 %	3,2 %	– pts	

Note : Les montants ayant été arrondis, les totaux ne sont pas nécessairement justes. « NS » signifie « non significatif ».

¹ Cette mesure financière n'est pas calculée selon les IFRS. Pour un complément d'information, voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS » à la fin du présent rapport de gestion.

² Ne tiennent pas compte des produits réalisés (charges réalisées) découlant du programme de couverture des taux d'intérêt.

Trimestre écoulé

Les produits des placements liés à l'exploitation, compte non tenu des profits nets et des pertes nettes sur placements, ont progressé de 7 millions de dollars pour s'établir à 51 millions de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison surtout d'une augmentation des actifs investis et des produits réalisés découlant du programme de couverture des taux d'intérêt, en hausse de 5 millions de dollars, en comparaison d'une charge de 2 millions de dollars pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Les produits réalisés découlant du programme de couverture des taux d'intérêt se sont élevés à 5 millions de dollars, ce qui correspond à la différence entre le taux CDOR moyen de 175 points de base et le taux fixe payé de 117 points de base.

Les produits d'intérêts et de dividendes, déduction faite des frais de placement, ont augmenté de 1 million de dollars, ou 1 %, pour s'établir à 46 millions de dollars au deuxième trimestre de 2018 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent en raison essentiellement d'une augmentation des actifs investis. Le rendement des placements pour le trimestre s'est établi à 3,2 %, soit essentiellement le même pourcentage que pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Les actifs investis ont augmenté de 91 millions de dollars principalement par suite des primes souscrites en 2017 et en 2018.

La Société a comptabilisé des profits réalisés nets sur les ventes de placements de moins de 1 million de dollars au deuxième trimestre de 2018 par rapport à des profits de 1 million de dollars enregistrés au trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui s'explique principalement par la vente de titres à revenu fixe.

Les pertes nettes sur les dérivés et les opérations de change se sont chiffrées à 2 millions de dollars au deuxième trimestre de 2018, compte non tenu des produits réalisés découlant du programme de couverture des taux d'intérêt, par suite essentiellement d'une diminution de la durée des swaps de taux d'intérêt que la Société utilise pour couvrir le risque de taux d'intérêt, ce qui a donné lieu à une diminution de la valeur de marché des swaps. Les profits nets sur les dérivés et les opérations de change, compte non tenu des charges réalisées découlant du programme de couverture des taux d'intérêt, s'étaient chiffrés à 31 millions de dollars à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de l'augmentation des taux à terme fixes, ce qui a donné lieu à une

hausse de la valeur de marché des swaps de taux d'intérêt de la Société, partiellement contrebalancée par l'incidence d'une appréciation modeste du dollar canadien sur les actifs investis de la Société libellés en dollars américains.

Premier semestre

Pour le semestre clos le 30 juin 2018, les produits des placements liés à l'exploitation, compte non tenu des profits nets et des pertes nettes sur placements, ont progressé de 13 millions de dollars pour s'établir à 101 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison d'une augmentation des actifs investis et des produits réalisés découlant du programme de couverture des taux d'intérêt, en hausse de 8 millions de dollars, en comparaison d'une charge de 2 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Les produits réalisés découlant du programme de couverture des taux d'intérêt se sont élevés à 8 millions de dollars, ce qui correspond à la différence entre le taux CDOR moyen de 171 points de base et le taux fixe payé moyen de 117 points de base.

Les produits d'intérêts et de dividendes, déduction faite des frais de placement, ont augmenté de 3 millions de dollars, ou 3 %, pour le semestre clos le 30 juin 2018 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison essentiellement d'une augmentation des actifs investis. Le rendement des placements pour le semestre s'est établi à 3,2 %, soit essentiellement le même pourcentage que pour la période correspondante de l'exercice précédent. Les actifs investis ont augmenté de 91 millions de dollars principalement par suite des primes souscrites en 2017 et en 2018 et des pertes sur sinistres relativement basses.

La Société a comptabilisé des pertes réalisées de 1 million de dollars pour le semestre clos le 30 juin 2018, par rapport à des profits de 3 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent, en raison essentiellement de la vente de titres à revenu fixe.

Les profits nets sur les dérivés et les opérations de change se sont chiffrés à 10 millions de dollars pour le semestre clos le 30 juin 2018, compte non tenu des produits réalisés découlant du programme de couverture des taux d'intérêt, en raison surtout d'une augmentation des taux à terme fixes, ce qui a donné lieu à une augmentation modeste de la valeur de marché des swaps de taux d'intérêt que la Société utilise pour couvrir le risque de taux d'intérêt, et de l'incidence d'une appréciation modeste du dollar canadien sur les actifs investis de la Société libellés en dollars américains. Les profits nets sur les dérivés et les opérations de change, compte non tenu des charges réalisées découlant du programme de couverture des taux d'intérêt, de 29 millions de dollars à la période correspondante de l'exercice précédent s'expliquent essentiellement par l'augmentation importante des taux à terme fixes, ce qui a donné lieu à une hausse de la valeur de marché des swaps de taux d'intérêt de la Société, partiellement contrebalancée par l'incidence d'une appréciation modeste du dollar canadien sur les actifs investis de la Société libellés en dollars américains.

Tableau 7 : Bénéfice net

(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)	Trimestres clos les 30 juin				Semestres clos les 30 juin			
	2018	2017	Variation		2018	2017	Variation	
Bénéfice avant impôt sur le résultat	157 \$	202 \$	(45) \$	(22) %	330 \$	347 \$	(18) \$	(5) %
Charge d'impôt sur le résultat	41	53	(12)	(22) %	86	91	(5)	(6) %
Bénéfice net	116 \$	150 \$	(34) \$	(22) %	244 \$	256 \$	(12) \$	(5) %
Taux d'impôt effectif	26,1 %	26,1 %	– pts		26,1 %	26,3 %	(0,2) pts	

Note : Les montants ayant été arrondis, les totaux ne sont pas nécessairement justes.

Trimestre écoulé

Le bénéfice avant impôt sur le résultat a diminué de 45 millions de dollars, ou 22 %, pour atteindre 157 millions de dollars, et le bénéfice net a diminué de 34 millions de dollars, ou 22 %, pour s'établir à 116 millions de dollars pour le deuxième trimestre de 2018 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison principalement de l'augmentation des pertes sur sinistres, de la hausse des charges et de la diminution des produits des placements, partiellement contrebalancées par la hausse des primes acquises. Le taux d'impôt effectif s'est établi à 26,1 % au deuxième trimestre de 2018, soit essentiellement le même que pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Premier semestre

Le bénéfice avant impôt sur le résultat a diminué de 18 millions de dollars, ou 5 %, pour atteindre 330 millions de dollars, et le bénéfice net a diminué de 12 millions de dollars, ou 5 %, pour s'établir à 244 millions de dollars pour le semestre clos le 30 juin 2018 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison essentiellement de l'augmentation des pertes et de la diminution des produits des placements, partiellement contrebalancées par la hausse des primes acquises. Le taux d'impôt effectif s'est établi à 26,1 % pour le semestre clos le 30 juin 2018, en baisse d'environ 20 points de base en raison de la hausse des revenus non imposables et de la baisse des dépenses non déductibles, partiellement contrebalancées par une augmentation des taux d'impôt prévus par la loi dans certaines provinces par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Tableau 8 : Faits saillants de l'état de la situation financière

<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>	Au 30 juin 2018	Au 31 décembre 2017	Variation	
Total des placements	6 391 \$	6 449 \$	(58) \$	(1) %
Autres actifs	323	264	58	22 %
Instruments financiers dérivés	140	151	(12)	(8) %
Sommes à recouvrer par voie de subrogation	55	59	(4)	(7) %
Total des actifs	6 909	6 924	(16)	–
Réserves pour primes non acquises	2 075	2 130	(55)	(3) %
Réserve pour pertes	118	119	(1)	(1) %
Dette à long terme	434	433	–	–
Instruments financiers dérivés	64	60	5	8 %
Autres passifs	192	221	(29)	(13) %
Total des passifs	2 882	2 963	(80)	(3) %
Capitaux propres excluant le cumul des autres éléments du résultat global (« CAÉRG »)	4 000	3 884	116	3 %
CAÉRG	27	78	(51)	(66) %
Capitaux propres	4 026	3 961	65	2 %
Total des passifs et des capitaux propres	6 909 \$	6 924 \$	(16) \$	–
Valeur comptable par action ordinaire				
Nombre d'actions ordinaires en circulation (de base)	89 884 260	90 942 040	(1 057 780)	(1) %
Valeur comptable par action ordinaire incluant le CAÉRG (de base)	44,79 \$	43,56 \$	1,23 \$	3 %
Valeur comptable par action ordinaire excluant le CAÉRG (de base)	44,50 \$	42,71 \$	1,79 \$	4 %
Nombre d'actions ordinaires en circulation (après dilution)¹	90 675 660	91 841 277	(1 165 617)	(1) %
Valeur comptable par action ordinaire incluant le CAÉRG (après dilution) ¹	44,40 \$	43,13 \$	1,27 \$	3 %
Valeur comptable par action ordinaire excluant le CAÉRG (après dilution) ¹	44,11 \$	42,29 \$	1,82 \$	4 %
Dividendes par action ordinaire versés au cours de l'exercice	0,94 \$	1,79 \$		

Note : Les montants ayant été arrondis, les totaux ne sont pas nécessairement justes.

¹ La différence entre le nombre de base et après dilution d'actions ordinaires en circulation, la valeur comptable par action ordinaire incluant le CAÉRG et la valeur comptable par action ordinaire excluant le CAÉRG est attribuable à l'effet potentiellement dilutif de l'attribution d'unités de rémunération fondée sur des actions.

Sommaire des résultats trimestriels

Tableau 9 : Sommaire des résultats trimestriels

<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>	T2 2018	T1 2018	T4 2017	T3 2017	T2 2017	T1 2017	T4 2016	T3 2016
Primes souscrites	172 \$	115 \$	164 \$	202 \$	170 \$	127 \$	171 \$	223 \$
Primes acquises	171	171	171	170	168	167	164	162
Pertes sur sinistres	25	22	15	23	6	26	29	41
Charges	33	32	34	34	31	34	33	33
Revenus de souscription, montant net	114	117	121	113	132	107	103	88
Produits des placements	49	62	64	82	76	43	93	52
Bénéfice net	116 \$	128 \$	132 \$	140 \$	150 \$	106 \$	140 \$	98 \$
Ajustement du bénéfice net, après impôt : Profits nets (pertes nettes) sur placements ¹	1	(8)	(11)	(27)	(24)	1	(35)	(5)
Bénéfice d'exploitation net²	117 \$	119 \$	121 \$	112 \$	126 \$	107 \$	105 \$	93 \$
Résultat par action ordinaire								
Résultat par action ordinaire (de base)	1,29 \$	1,41 \$	1,45 \$	1,52 \$	1,63 \$	1,16 \$	1,52 \$	1,07 \$
Résultat par action ordinaire (dilué) ³	1,29 \$	1,38 \$	1,45 \$	1,52 \$	1,61 \$	1,15 \$	1,52 \$	1,07 \$
Principales mesures financières non conformes aux IFRS²								
Rapport sinistres-primes	14 %	13 %	9 %	13 %	3 %	15 %	18 %	25 %
Pourcentage des frais généraux	19 %	19 %	20 %	20 %	18 %	20 %	20 %	20 %
Ratio combiné	33 %	32 %	29 %	33 %	22 %	36 %	38 %	45 %
Bénéfice d'exploitation par action ordinaire (de base)	1,31 \$	1,31 \$	1,33 \$	1,23 \$	1,37 \$	1,17 \$	1,15 \$	1,02 \$
Bénéfice d'exploitation par action ordinaire (dilué) ³	1,31 \$	1,31 \$	1,33 \$	1,23 \$	1,36 \$	1,17 \$	1,14 \$	1,02 \$
Rendement des capitaux propres	12 %	12 %	13 %	12 %	14 %	12 %	12 %	11 %

Note : Les montants ayant été arrondis, les totaux ne sont pas nécessairement justes.

¹ Ne tiennent pas compte des produits réalisés découlant du programme de couverture des taux d'intérêt.

² Ces mesures financières ne sont pas calculées selon les IFRS. Pour un complément d'information, voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS » à la fin du présent rapport de gestion.

³ La différence entre le résultat de base et dilué par action ordinaire et le bénéfice d'exploitation de base et dilué par action ordinaire est attribuable à l'effet potentiellement dilutif de l'attribution d'unités de rémunération fondée sur des actions.

Le tableau ci-dessus présente un sommaire des principales mesures financières pour les huit derniers trimestres. Ces faits saillants illustrent la rentabilité, le rendement d'exploitation des capitaux propres, le rapport sinistres-primes, le pourcentage des frais généraux et le ratio combiné de la Société. Les activités d'assurance prêt hypothécaire souscrite à l'unité sont de nature saisonnière. Les primes souscrites varient chaque trimestre, alors que les primes acquises, les produits des placements et les frais de souscription et d'administration ont tendance à être relativement stables d'un trimestre à l'autre. Les variations des primes souscrites découlent de l'activité au titre du montage de prêts hypothécaires et des nouvelles assurances souscrites connexes, qui culminent généralement au printemps et à l'été, ainsi que des variations de la part de marché et des taux de primes. Le volume et la composition des assurances hypothécaires de portefeuilles varient d'un trimestre à l'autre selon la demande des prêteurs. Les pertes sur sinistres varient d'un trimestre à l'autre, en fonction surtout de la conjoncture économique et des caractéristiques du portefeuille de polices d'assurance en vigueur, comme la taille des prêts, l'ancienneté, le caractère saisonnier et la répartition géographique des cas de défaillance. D'ordinaire, les pertes sur sinistres augmentent à l'hiver, en raison essentiellement de l'augmentation des nouveaux cas de défaillance, et diminuent au printemps et à l'été. Au troisième trimestre de 2016, les pertes sur sinistres ont augmenté sensiblement par rapport à celles du trimestre précédent, en raison principalement d'une augmentation du nombre de nouveaux cas de défaillance en Alberta qui sont liés aux feux de forêt ayant touché la région de Fort McMurray. Au deuxième trimestre de 2017, les pertes sur sinistres ont diminué considérablement en raison d'une évolution favorable, du fait qu'il y a eu moins de nouveaux cas de défaillance déclarés en Ontario, en Alberta, au Québec et dans les provinces de l'Atlantique comparativement à la réserve pour pertes subies mais non déclarées au 31 mars 2017.

Les résultats financiers de la Société pour le deuxième trimestre de 2018 sont attribuables à des primes acquises stables, à un pourcentage des frais généraux et à des rapports sinistres-primes relativement stables ainsi qu'à une baisse des profits sur placements par rapport à ceux du trimestre précédent.

Situation financière

Instruments financiers

Au 30 juin 2018, la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les actifs investis de la Société totalisaient 6,4 milliards de dollars pour le portefeuille de placements. La totalité des actifs investis de la Société sont classés comme étant disponibles à la vente (« DAV »), à l'exception de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des produits des placements à recevoir et autres débiteurs, qui sont classés comme des prêts et créances, et des instruments financiers dérivés, qui sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net. La juste valeur des titres DAV est évaluée en fonction des prix cotés sur le marché pour des actifs identiques, lorsqu'ils sont disponibles. En l'absence d'un marché actif, la juste valeur est estimée principalement à l'aide de sources conformes aux normes du secteur pour l'établissement des prix au moyen d'informations observables sur le marché et par l'intermédiaire de processus comme les courbes de référence, l'évaluation comparative de titres semblables et les cours provenant des intervenants du marché.

Tableau 10 : Actifs investis par catégories d'actifs pour le portefeuille

	Au 30 juin 2018			Au 31 décembre 2017		
	Juste valeur	%	Profits latents (pertes latentes)	Juste valeur	%	Profits latents (pertes latentes)
<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>						
Titres garantis par des prêts	422 \$	7	– \$	357 \$	6	2 \$
Obligations et débentures de sociétés						
Services financiers	800	13	(5)	843	13	5
Énergie	351	5	3	349	5	8
Infrastructures	122	2	3	98	2	4
Tous les autres secteurs	943	15	(7)	893	14	15
Total des obligations et débentures de sociétés	2 217	35	(7)	2 184	34	31
Placements à court terme						
Bons du Trésor du gouvernement fédéral du Canada	128	2	–	221	3	–
Total des placements à court terme	128	2	–	221	3	–
Obligations et débentures de gouvernements						
Gouvernement fédéral du Canada	1 897	30	7	1 907	30	16
Gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	874	14	29	946	15	39
Total des obligations et débentures de gouvernements	2 771	43	35	2 853	44	55
Actions privilégiées						
Services financiers	361	6	4	329	5	11
Énergie	97	2	5	99	2	7
Tous les autres secteurs	124	2	5	119	2	7
Total des actions privilégiées	583	9	14	547	8	24
Total des actifs investis	6 120 \$	96	42 \$	6 162 \$	96	112 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie ¹	272	4	–	287	4	–
Total des placements	6 391 \$	100	42 \$	6 449 \$	100	112 \$
Produits des placements à recevoir et autres débiteurs	75		–	32		–
Instruments financiers dérivés (actif, déduction faite du passif et de la garantie en trésorerie)	75		75	92		92
Total des actifs investis et des produits des placements à recevoir et autres débiteurs	6 541 \$		117 \$	6 573 \$		204 \$

Note : Les montants ayant été arrondis, les totaux ne sont pas nécessairement justes.

¹ La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent une garantie en trésorerie de 24 millions de dollars (38 millions de dollars au 31 décembre 2017) fournie à la Société par ses contreparties aux dérivés, un passif correspondant pour transférer la garantie étant inclus dans les instruments financiers dérivés.

Les profits latents sur les titres DAV se sont établis à 42 millions de dollars pour le portefeuille, en baisse de 70 millions de dollars par rapport au 31 décembre 2017, en raison principalement de la hausse des taux d'intérêt enregistrée en 2018. La Société a mis en place une couverture économique afin de couvrir une partie de son risque de change et de son risque de taux d'intérêt, et la valeur de marché nette de ces dérivés représente un actif net de 75 millions de dollars, en comparaison d'un actif net de 92 millions de dollars au 31 décembre 2017. Compte non tenu du passif de 24 millions de dollars au titre de la trésorerie donnée en garantie au 30 juin 2018 et du passif de 38 millions de dollars au titre de la trésorerie donnée en garantie au 31 décembre 2017, la valeur de marché nette de ces dérivés représente un actif net de 99 millions de dollars au 30 juin 2018, contre 130 millions de dollars au 31 décembre 2017.

Le rendement moyen des placements de la Société pour le semestre clos le 30 juin 2018 s'est établi à 3,2 %, ce qui rend compte notamment de l'incidence favorable des produits de dividendes non imposables liés aux actions privilégiées.

La Société attribue les notations de crédit conformément aux lignes directrices concernant le risque lié aux actifs qui sont énoncées dans la ligne directrice sur le test du capital minimal du BSIF. Conformément à cette ligne directrice, la Société utilise les notations de DBRS lorsqu'elles sont disponibles. La majeure partie des actifs compris dans le portefeuille de placements actuel de la Société sont assortis d'une notation attribuée par DBRS. En l'absence d'une notation de DBRS, la Société utilise des notations de Standard & Poor's (« S&P ») et de Moodys.

Tableau 11 : Actifs investis classés par notations de crédit pour le portefeuille

	Au 30 juin 2018			Au 31 décembre 2017		
	Juste valeur	%	Profits latents (pertes latentes)	Juste valeur	%	Profits latents (pertes latentes)
<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	272 \$	5	– \$	287 \$	5	– \$
AAA	2 264	39	7	2 321	39	17
AA	1 003	17	18	1 126	19	30
A	1 661	29	7	1 593	27	29
BBB	601	10	(4)	566	10	11
Inférieure à BBB	8	–	–	10	–	–
Total des placements (à l'exclusion des actions privilégiées)	5 809 \$	100	28 \$	5 903 \$	100	88 \$
Actions privilégiées						
P2	454	78	6	430	79	14
P3	128	22	8	117	21	10
Total des actions privilégiées	583	100	14	547	100	24
Total des placements	6 391 \$		42 \$	6 449 \$		112 \$

Note : Les montants ayant été arrondis, les totaux ne sont pas nécessairement justes.

Gestion du portefeuille de placements

La Société gère son portefeuille de façon à atteindre ses objectifs en matière de liquidités, de qualité du crédit, de diversification et de rendement, en investissant essentiellement dans des titres à revenu fixe, notamment des obligations des gouvernements fédéral et provinciaux, des obligations de sociétés et des actions privilégiées. La Société détient aussi des placements à court terme. Dans tous les cas, les placements doivent respecter les restrictions imposées par la loi et les organismes de réglementation des assurances, ainsi que les politiques de placement de la Société qui ont été approuvées par le conseil.

Afin de diversifier les styles de gestion et d'élargir l'expertise en matière de financement, la Société a confié le gros de la gestion de ces actifs à cinq gestionnaires de placements externes. En collaboration avec ces gestionnaires, elle cherche à optimiser le rendement de ses portefeuilles dans le cadre des paramètres définis par les objectifs de placement énoncés dans sa politique de placement. La politique tient compte de l'état actuel et prévu des marchés financiers, des profils de rendement historique de diverses catégories d'actifs et de la variabilité de ces rendements au fil du temps, de la disponibilité des actifs, des besoins de diversification et des avantages de celle-ci, du capital réglementaire requis pour soutenir ces divers types d'actifs, des notations attribuées aux titres et d'autres variables importantes qui pourraient avoir une incidence sur le rendement global du portefeuille de placements de la Société. Le respect de la politique de placement est surveillé par la Société et examiné au moins une fois par trimestre par le comité des placements de la haute direction et le comité des placements, du capital et du risque du conseil.

Titres garantis par des prêts

Au 30 juin 2018, la Société détenait des titres garantis par des prêts totalisant 422 millions de dollars, soit 357 millions de dollars de plus qu'au 31 décembre 2017. Ces titres représentent des titres garantis par des prêts à taux variable libellés en dollars américains, dont 56 % sont assortis d'une notation AAA, 37 %, d'une notation AA et 7 %, d'une notation A.

Obligations et débentures de sociétés

Au 30 juin 2018, les obligations et débentures de sociétés représentaient environ 35 % du portefeuille de placements, en hausse par rapport à 34 % au 31 décembre 2017. La politique de placement fixe des limites quant au pourcentage du portefeuille qui peut être investi dans les titres d'un même émetteur ou d'un groupe d'émetteurs liés. La pondération des obligations et débentures de sociétés du secteur des services financiers représente 13 % du portefeuille de placements, soit environ 36 % des obligations et débentures de sociétés. La Société surveille et repositionne continuellement son exposition au secteur des services financiers, qui compte pour une grande partie des émissions de titres à revenu fixe de sociétés sur le marché canadien. La Société est consciente du risque de corrélation et cherche des occasions de diversifier le portefeuille afin d'englober des secteurs et des émetteurs de l'extérieur du Canada qui présentent un risque moindre corrélé aux titres de sociétés canadiennes. La pondération des obligations et débentures de sociétés du secteur de l'énergie représente 351 millions de dollars ou 5 % du portefeuille de placements.

Au 30 juin 2018, les titres assortis d'une notation BBB ou inférieure à BBB totalisaient respectivement 601 millions de dollars et 8 millions de dollars, soit 10 % des actifs investis.

Obligations et débentures de gouvernements

Conformément à sa politique de placement, la Société doit investir au minimum 30 % de son portefeuille de placements dans des titres à revenu fixe d'État. Au 30 juin 2018, 43 % du portefeuille de placements était investi dans des titres à revenu fixe d'État, dont 30 % dans des titres à revenu fixe du gouvernement fédéral et 14 % dans des titres à revenu fixe de gouvernements provinciaux, soit essentiellement les mêmes pourcentages qu'au 31 décembre 2017.

Les bons du Trésor du gouvernement fédéral canadien détenus par la Société sont composés principalement de placements à court terme dont la durée initiale est supérieure à 90 jours et inférieure à 365 jours. Au 30 juin 2018, la Société avait investi 128 millions de dollars dans des bons du Trésor à court terme du gouvernement fédéral du Canada, soit 94 millions de dollars de moins qu'au 31 décembre 2017.

Actions privilégiées

Au 30 juin 2018, la Société détenait des actions privilégiées totalisant 583 millions de dollars, dont le secteur financier représentait 62 %. La Société est d'avis que les actions privilégiées produisent un rendement en dividendes comparable à celui des actions ordinaires et comportent un profil de risque et un profil de rendement ajusté en fonction du capital plus attrayants que ceux des actions ordinaires aux termes des lignes directrices sur le TCM de 2017 actuelles. Les actions privilégiées représentaient un profit latent de 14 millions de dollars au 30 juin 2018, soit une baisse de 11 millions de dollars par rapport au 31 décembre 2017, en raison d'une baisse de la demande, partiellement contrebalancée par une hausse des taux d'intérêt. La pondération des actions privilégiées du secteur de l'énergie représente 97 millions de dollars, ou 2 %, du total du portefeuille de placements.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont essentiellement constitués de liquidités déposées dans des comptes bancaires et de bons du Trésor dont la durée initiale est d'au plus 90 jours. La Société détermine la trésorerie et les équivalents de trésorerie en fonction de ses besoins de trésorerie à court terme, des conditions du marché et des occasions de placements futurs qui lui semblent avantageuses. La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société dans le portefeuille de placements se sont établies à 272 millions de dollars au 30 juin 2018, en baisse de 15 millions de dollars par rapport aux 287 millions de dollars en trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre 2017. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Situation de trésorerie » qui suit pour un complément d'information.

Situation de trésorerie

La gestion de la situation de trésorerie a pour but d'assurer que la Société dispose de liquidités suffisantes pour respecter la totalité de ses obligations et engagements financiers. La Société dispose de six sources de fonds principales, soit les primes souscrites tirées des activités, les produits des placements, la trésorerie et les placements à court terme, le produit tiré des placements venant à échéance ou de la vente de placements et le produit tiré de l'émission de titres de créance et de titres de capitaux propres, de même qu'une facilité de crédit renouvelable. La Société estime qu'elle a la souplesse voulue pour obtenir, à partir de ses liquidités actuelles et grâce aux activités poursuivies, les fonds nécessaires pour combler ses besoins en liquidités pour l'exercice en cours et les exercices subséquents.

Tableau 12 : Sommaire des flux de trésorerie de la Société

<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>	Semestres clos les 30 juin	
	2018	2017
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation	115 \$	153 \$
Activités de financement	(131)	(79)
Activités d'investissement	1	(31)
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(15) \$	43 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à l'ouverture de la période	287	126
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la clôture de la période	272 \$	169 \$

Note : Les montants ayant été arrondis, les totaux ne sont pas nécessairement justes.

Pour le semestre clos le 30 juin 2018, les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation se sont chiffrées à 115 millions de dollars comparativement à des entrées de 153 millions de dollars à la période correspondante de l'exercice précédent. La baisse des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation tient essentiellement à la diminution des volumes de primes souscrites et à la hausse des impôts et taxes payés.

Pour le semestre clos le 30 juin 2018, les sorties de trésorerie liées aux activités de financement se sont chiffrées à 131 millions de dollars, essentiellement pour le versement de dividendes ordinaires de 0,47 \$ par action ordinaire par trimestre et le rachat d'actions ordinaires totalisant environ 50 millions de dollars aux termes de son offre publique de rachat de 2017, en comparaison de 79 millions de dollars, essentiellement pour le versement de dividendes ordinaires de 0,44 \$ par action ordinaire par trimestre à la période correspondante de l'exercice précédent.

Pour le semestre clos le 30 juin 2018, les entrées de trésorerie liées aux activités d'investissement se sont chiffrées à moins de 1 million de dollars et découlent de l'utilisation, aux fins de l'achat de placements, du produit de la vente de placements ou de placements venant à échéance, comparativement à des sorties de trésorerie de 31 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent.

La Société conserve une partie de son portefeuille de placements en liquidités et en titres liquides pour satisfaire aux besoins en fonds de roulement et aux autres engagements financiers. Au 30 juin 2018, la Société détenait des actifs liquides de 828 millions de dollars, dont 272 millions de dollars en trésorerie et équivalents de trésorerie et 556 millions de dollars en obligations et débiteures et en placements à court terme échéant dans un an au plus, afin de maintenir une marge de manœuvre financière. Une tranche de 133 millions de dollars des actifs liquides de 828 millions de dollars était détenue à l'extérieur de la filiale d'assurance. Au 30 juin 2018, la durée du portefeuille de titres à revenu fixe était de 3,9 ans.

En plus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, 45 %, ou une tranche de 2 899 millions de dollars, du portefeuille de placement de la Société est constitué de titres garantis par les gouvernements fédéral et provinciaux pour lesquels le marché est très liquide. Les fonds servent principalement à payer les charges d'exploitation, à régler les indemnités et à payer les charges d'intérêts ainsi que les dividendes et autres distributions aux actionnaires. Les risques de liquidité potentiels sont décrits en détail à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle de la Société.

Instruments financiers dérivés

La Société peut décider de recourir à des instruments financiers dérivés à des fins de couverture économique, mais aussi dans le but de modifier le profil de risque de son portefeuille de placements, sous réserve des limites d'exposition au risque précisées dans les lignes directrices de sa politique de placements, qui ont été approuvées par le conseil.

La Société a recours à des contrats de change à terme et à des swaps sur devises et taux d'intérêt visant à atténuer le risque de change associé aux obligations et aux titres garantis par des prêts libellés en dollars américains. Les contrats de change à terme et les swaps sur devises et taux d'intérêt sont des obligations contractuelles visant l'échange d'une monnaie pour une autre à une date future prédéterminée.

La Société a recours à des swaps d'actions sur rendement total afin de couvrir une partie de son exposition économique découlant des variations de la juste valeur de marché des actions ordinaires en ce qui a trait aux risques associés à la charge de rémunération fondée sur des actions.

La Société utilise des swaps de taux d'intérêt taux fixe contre taux variable afin de gérer le risque de taux d'intérêt lié à ses titres à revenu fixe. Les swaps de taux d'intérêt sont des instruments financiers dérivés aux termes desquels la Société et sa contrepartie conviennent d'échanger des flux d'intérêts fixes contre des flux d'intérêts variables, sur la base d'un montant notionnel spécifique.

La Société utilise des taux planchers afin d'atténuer le risque de chute du cours pouvant découler des swaps de taux d'intérêt taux fixe contre taux variable. Les taux planchers sont des instruments financiers dérivés aux termes desquels la contrepartie de la Société convient de dédommager cette dernière si, à une date donnée, un taux de référence descend au-dessous du taux d'exercice plancher convenu.

Tableau 13 : Juste valeur et valeur notionnelle des dérivés, en fonction de la durée à courir jusqu'à leur échéance

(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)	Montant notionnel							Total
	Actif dérivé	Passif dérivé ¹	Juste valeur nette	Un an ou moins	De un an à trois ans	De trois à cinq ans	Plus de cinq ans	
30 juin 2018								
Contrats de change à terme	– \$	(30)\$	(30)\$	145 \$	39 \$	107 \$	145 \$	436 \$
Swaps sur devises et taux d'intérêt	2	(10)	(9)	13	330	94	167	604
Swaps d'actions sur rendement total	1	–	1	26	–	–	–	26
Swaps de taux d'intérêt	135	–	135	–	800	2 700	–	3 500
Taux planchers	1	–	1	–	150	350	–	500
Total	140 \$	(41)\$	99 \$	184 \$	1 318 \$	3 252 \$	312 \$	5 066 \$
31 décembre 2017								
Contrats de change à terme	6 \$	(22)\$	(15)\$	185 \$	28 \$	86 \$	117 \$	416 \$
Swaps sur devises et taux d'intérêt	14	–	14	36	156	84	162	439
Swaps d'actions sur rendement total	–	–	–	27	–	–	–	27
Swaps de taux d'intérêt	131	–	131	–	–	3 500	–	3 500
Taux planchers	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	151 \$	(22)\$	130 \$	249 \$	184 \$	3 670 \$	280 \$	4 382 \$

Note : Les montants ayant été arrondis, les totaux ne sont pas nécessairement justes.

¹ Ne tient pas compte d'un montant de trésorerie de 24 millions de dollars fourni à titre de garantie par des contreparties aux contrats dérivés au 30 juin 2018 (38 millions de dollars au 31 décembre 2017).

Dépenses d'investissement

La Société engage des dépenses d'investissement essentiellement dans la technologie afin d'améliorer l'efficacité et l'efficacité des activités liées aux ventes, aux souscriptions, à la gestion des risques et à l'atténuation des pertes sur sinistres. Au cours du semestre clos le 30 juin 2018, la Société a investi environ 1 million de dollars dans l'amélioration des technologies relatives aux souscriptions, à l'atténuation des pertes et à la gestion des risques, ce qui cadre avec les dépenses de la période correspondante de l'exercice précédent. La Société prévoit que ses dépenses d'investissement à venir continueront de se rapporter à l'amélioration de ces technologies au cours des périodes à venir. Elle estime que, pour 2018, les dépenses d'investissement se situeront dans une fourchette de 3 à 5 millions de dollars et seront financées essentiellement par les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

Gestion du capital

Test du capital minimal (« TCM »)

La filiale d'assurance est réglementée par le BSIF et elle évalue les besoins en ce qui concerne le TCM au moyen du préavis du BSIF intitulé *Exigences de capital des sociétés d'assurance hypothécaire fédérales*, qui est entré en vigueur en 2017. Aux termes du ratio du TCM, un assureur calcule le ratio du capital disponible par rapport au capital requis de la manière prescrite. Les assureurs hypothécaires sont tenus de maintenir un ratio du capital réglementaire disponible minimal au sens du TCM sur le capital requis. Le préavis prévoit des modalités transitoires pour les assurances de portefeuilles montées avant le 1^{er} janvier 2017 et pour les prêts hypothécaires dont la période d'amortissement est longue qui ont été assurés avant le 1^{er} janvier 2017 relativement aux contrats d'assurance en vigueur de Genworth Canada. Ces modalités transitoires feront en sorte que le montant de capital réglementaire restera inchangé pour ces prêts hypothécaires suivant les lignes directrices sur le TCM de 2016 au 31 décembre 2016 jusqu'à ce que le montant établi en fonction des lignes directrices sur le TCM de 2017 soit inférieur au montant établi en fonction du ratio prescrit par les lignes directrices sur le TCM de 2016 susmentionné. Le préavis prévoit en outre une période de transition de trois ans permettant de s'ajuster à l'incidence croissante du montant de capital réglementaires requis pour faire face au risque. La Société a établi un ratio du TCM cible interne de 157 % en regard du ratio du TCM cible de 150 % prévu dans le cadre de surveillance du BSIF et le ratio du TCM minimal en vertu de la LPAHR de 150 %.

Au 30 juin 2018, le ratio du TCM estimé de la filiale d'assurance s'établissait à environ 170 %, excédant de 20 points de pourcentage le ratio du TCM cible prescrit dans le cadre de surveillance du BSIF et excédant de 13 points de pourcentage le ratio du TCM cible interne de 157 % de la Société.

Le capital en excédent du montant requis pour respecter les cibles opérationnelles de ratio du TCM de la filiale d'assurance pourrait être utilisé pour favoriser la croissance interne de l'entreprise ou la déclaration et le versement des dividendes ou d'autres distributions et, s'il est distribué à Genworth Canada, pour racheter des actions ordinaires de la Société, pour conclure des acquisitions, pour rembourser la dette ou encore pour toute autre fin permise par la loi et approuvée par le conseil, pour autant que les exigences de capital soient respectées, compte non tenu des exigences de capital transitoires prévues par les modalités transitoires.

Tableau 14 : Ratio du TCM au 30 juin 2018 et au 31 décembre 2017

<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>		
Test du capital minimal	Au 30 juin 2018	Au 31 décembre 2017
Capital disponible	4 316 \$	4 234 \$
Capital requis	2 536 \$	2 455 \$
Ratio du TCM ¹	170 %	172 %

¹ Estimation de la Société au 30 juin 2018.

Le capital disponible s'est légèrement accru au cours du semestre clos le 30 juin 2018 en raison essentiellement de la rentabilité, déduction faite des dividendes versés par la filiale d'assurance, partiellement contrebalancée par une diminution des profits latents du portefeuille de placements. Les exigences de capital ont augmenté principalement du fait de la hausse des exigences de capital pour le risque d'assurance. Cette hausse découle essentiellement des nouvelles assurances souscrites au cours de l'exercice pour les assurances hypothécaires souscrites à l'unité et des assurances de portefeuilles, soit une diminution de l'avantage découlant des exigences de capital devant être introduit progressivement pour le risque d'exploitation aux termes des lignes directrices sur le TCM de 2017. L'incidence des substitutions d'assurances de portefeuilles pour les prêts hypothécaires entièrement remboursés avait trait aux assurances de portefeuilles souscrites initialement avant 2015. Les substitutions d'assurances de portefeuilles exigent du capital conformément au nouveau cadre de capital et ne remplissent pas les critères des règles transitoires. Ces hausses ont été atténuées en partie par le recul des soldes impayés des prêts hypothécaires assurés en 2017 et par le volume d'affaires antérieur.

Dette

La Société gère de façon prévoyante le capital afin de maintenir un certain équilibre entre solidité, efficience et souplesse en matière de capital. La dette à long terme de la Société s'élève actuellement à 434 millions de dollars et se compose de titres d'emprunt de deux séries, le ratio dette sur le capital s'établissant à 10 % au 30 juin 2018.

Tableau 15 : Détail de la dette à long terme de la Société

Séries	Série 1	Série 3
Échéance des paiements	De 1 an à 3 ans	Plus de 5 ans
Montant du principal à rembourser	275 \$	160 \$
Date d'émission	29 juin 2010	1 ^{er} avril 2014
Date d'échéance	15 juin 2020	1 ^{er} avril 2024
Taux annuel fixe	5,68 %	4,242 %
Versements d'intérêts semestriels exigibles chaque année le	15 juin, 15 décembre	1 ^{er} octobre, 1 ^{er} avril
Notations des débetures		
S&P ¹	BBB+	BBB+
DBRS ¹	A (élevé), stable	A (élevé), stable

¹ Se reporter à la rubrique « Notations de stabilité financière » du présent rapport de gestion pour plus de précisions.

Les principales clauses restrictives relatives aux débetures se résument comme suit :

- Une clause de sûreté négative aux termes de laquelle la Société ne créera et ne prendra en charge aucune sûreté (à l'exception des charges autorisées), à moins que les débetures ne soient garanties, de façon égale et proportionnelle à cette obligation (ou de façon prioritaire à celle-ci).
- La Société ne fusionnera avec aucune autre personne ni ne procédera à sa liquidation ou à sa dissolution, et ne permettra à aucune de ses filiales de le faire, sauf a) si, à la suite d'une telle opération, la Société ou l'une de ses filiales en propriété exclusive est la société prorogée ou remplaçante, ou b) si la société remplaçante n'est pas une filiale en propriété exclusive, alors au moment d'une telle opération et après la prise d'effet de celle-ci, aucun cas de défaut ni aucun événement qui, par suite d'un avis ou du passage du temps, ou des deux, deviendrait un cas de défaut, ne s'est produit ni ne se poursuit en vertu de l'acte de fiducie, dans les deux cas sous réserve de certaines exceptions et limitations énoncées dans l'acte de fiducie.
- La Société ne demandera pas aux agences de notation de retirer leur notation des débetures.

Au 30 juin 2018, toutes les clauses restrictives ont été respectées.

Pour ce qui est de certains cas de défaut aux termes des débetures émises par la Société en 2010 et en 2014, le principal impayé total des débetures, ainsi que les intérêts courus et impayés sur celles-ci et les autres montants exigibles à leur égard, deviendront immédiatement dus et exigibles. Les cas de défaut qui déclencheraient un avancement des paiements comprennent le fait que la Société pourrait décider de prendre des mesures volontaires de faillite sous forme d'introduction de mesures de liquidation ou de dissolution, ou d'un consentement à de telles procédures ou encore si la Société ne conteste pas les procédures de faillite involontaire ou que celles-ci ne sont pas rejetées au cours d'une période donnée ou que l'ordonnance définitive relative à ces procédures soit accordée à l'encontre de la Société.

L'information résumée présentée ci-dessus ne fournit pas tous les détails liés aux débentures de la Société. Pour plus de précisions sur les modalités des débentures de la Société, il y a lieu de se reporter au prospectus y afférent, qui peut être consulté sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

Facilité de crédit

Le 29 septembre 2017, la Société a établi une facilité de crédit consortiale renouvelable non garantie de premier rang de 200 millions de dollars, venant à échéance le 29 septembre 2022. Les emprunts effectués aux termes de la facilité de crédit consortiale porteront intérêt à un taux annuel équivalant à un taux fixe fondé sur un écart par rapport au taux des acceptations bancaires ou porteront intérêt à un taux variable fondé sur un écart par rapport au taux préférentiel de la banque. La Société verse également une commission d'attente établie d'après le montant inutilisé de la facilité de crédit consortiale, qui est comptabilisée dans les charges d'intérêts dans les états intermédiaires consolidés résumés du résultat net. La convention régissant la facilité de crédit consortiale prévoit les engagements, garanties, clauses, modalités et conditions d'usage pour ce type d'instrument d'emprunt.

Au 30 juin 2018, aucun montant n'avait été prélevé sur la facilité de crédit consortiale, et toutes les clauses restrictives de nature financière étaient respectées.

Notations de stabilité financière

La filiale d'assurance a reçu une notation de stabilité financière de S&P et de DBRS. Même si la filiale d'assurance n'est pas tenue d'avoir une notation pour exercer ses activités, les notes peuvent avoir une incidence sur la confiance envers un assureur et ses produits.

Le 21 juillet 2017, DBRS a confirmé la notation de stabilité financière de AA accordée à la filiale d'assurance et la notation de A (élevée) accordée à la Société, assorties de tendances stables, en soulignant : « la solide position sur le marché de la Société, son portefeuille d'assurance de grande qualité, son analyse des risques avancée, ainsi que sa solide situation de capital par rapport au capital requis pour répondre aux réclamations d'assurance. »¹

Le 15 août 2017, S&P a reconfirmé la notation de A+, assortie d'une perspective stable, et la notation de BBB+, assortie également d'une perspective stable, accordées respectivement à la filiale d'assurance et à la Société. S&P a indiqué que la Société jouissait d'une forte position concurrentielle et qu'elle était peu exposée au risque lié à l'industrie en raison de l'excellente qualité de son portefeuille, de la réglementation stricte, de son bénéfice très élevé, de sa solide structure du capital et du fait qu'elle dispose d'une marge de manœuvre financière adéquate et est exposée à un risque modéré en raison de la place importante accordée aux rehausseurs de crédit dans un secteur exposé à la volatilité du capital et des bénéfices.

Notations	S&P	DBRS
Notation d'émetteur		
Société	BBB+, stable	A (élevé), stable
Stabilité financière		
Filiale d'assurance	A+, stable	AA, stable
Débentures non garanties de premier rang		
Société	BBB+	A (élevé), stable

Opérations sur le capital

Le 2 mai 2017, la Société a reçu l'autorisation de la TSX pour lancer l'offre publique de rachat de 2017. Aux termes de cette offre publique de rachat, la Société pourrait racheter aux fins d'annulation un maximum de 4 597 385 actions, ce qui représente environ 5 % de ses actions ordinaires en circulation au 27 avril 2017.

¹ Communiqué de presse de DBRS du 18 août 2017 : « DBRS Confirms Ratings on Genworth Financial Mortgage Insurance Co. Canada at AA and Genworth MI Canada Inc. at A (high), stable trends. »

Au cours du semestre clos le 30 juin 2018, la Société a racheté aux fins d'annulation 1 228 413 actions ordinaires pour un prix de rachat total d'environ 50 millions de dollars, aux termes de l'offre publique de rachat de 2017. L'actionnaire majoritaire de la Société, Genworth Financial Inc., par l'intermédiaire de ses filiales, a participé de manière proportionnelle au rachat d'actions. L'offre publique de rachat de 2017 a expiré le 4 mai 2018.

Le 1^{er} mai 2018, la Société a reçu l'autorisation de la TSX pour lancer l'offre publique de rachat de 2018, après l'expiration de son programme de rachat d'actions existant. Aux termes de l'offre publique de rachat de 2018, la Société pourrait racheter aux fins d'annulation un maximum de 4 489 616 actions, ce qui représente environ 5 % de ses actions ordinaires en circulation au 27 avril 2018. Les rachats d'actions ordinaires faits dans le cadre de l'offre publique de rachat de 2018 peuvent être effectués à compter du 7 mai 2018 et cesseront à la première des dates à survenir entre le 6 mai 2019 et la date à laquelle la Société aura racheté le nombre maximal d'actions permis par l'offre publique de rachat de 2018. La Société n'a racheté aucune action aux termes de cette offre publique de rachat de 2018 au cours du deuxième trimestre de 2018.

Restrictions applicables aux dividendes et aux opérations sur le capital

La filiale d'assurance est assujettie à certaines restrictions imposées aux dividendes et aux opérations sur le capital. La *Loi sur les sociétés d'assurances* (la « **LSA** ») interdit aux administrateurs de déclarer ou de verser un dividende sur les actions d'une société d'assurance s'il existe un motif raisonnable de croire que, ce faisant, la société contreviendrait aux exigences relatives au maintien d'un capital, de liquidités et d'actifs suffisants. La LSA exige également qu'une société d'assurance avise le BSIF de la déclaration d'un dividende au moins 15 jours avant la date fixée pour son versement. La LSA interdit également l'achat aux fins d'annulation d'actions émises par une société d'assurance ou le rachat d'actions rachetables ou d'autres opérations similaires sur le capital s'il existe un motif raisonnable de croire que, ce faisant, la société contrevient ou contreviendrait aux exigences applicables relatives au maintien d'un capital, de liquidités et d'actifs suffisants. Le BSIF doit approuver au préalable l'annulation ou le rachat d'actions, comme il dispose de pouvoirs étendus pour prendre les mesures qui pourraient restreindre la capacité d'une société d'assurance de payer des dividendes.

Données sur les actions en circulation

Tableau 16 : Variations du nombre d'actions ordinaires en circulation au 30 juin 2018 et au 31 décembre 2017

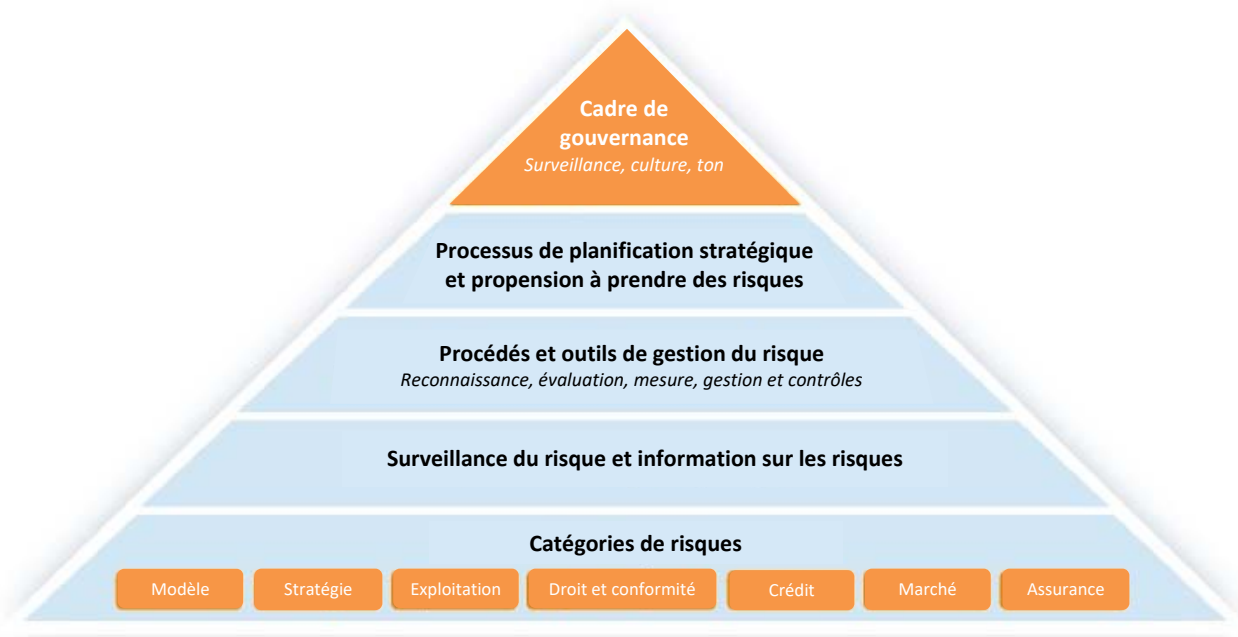
	30 juin 2018	31 décembre 2017
Actions ordinaires à l'ouverture de la période	90 942 040	91 864 100
Incidence du rachat d'actions	(1 228 413)	(1 114 260)
Actions ordinaires émises dans le cadre des régimes de rémunération fondée sur des actions	170 633	192 200
Actions ordinaires à la clôture de la période	89 884 260	90 942 040

Au 30 juin 2018, Genworth Financial, Inc. détenait en propriété véritable 51 224 957 actions ordinaires, ce qui représentait une participation d'environ 57,0 % dans les actions ordinaires de la Société, par l'intermédiaire de ses filiales en propriété exclusive, à Genworth Financial International Holdings LLC, Genworth Mortgage Insurance Corporation et Genworth Mortgage Insurance Corporation of North Carolina, qui détenaient respectivement environ 40,5 %, 14,7 % et 1,8 % des actions ordinaires.

Gestion du risque

Cadre de gestion du risque d'entreprise

La gestion du risque est un élément essentiel des activités de Genworth Canada. Le cadre de gestion du risque d'entreprise de la Société englobe la totalité des cadres, des systèmes, des procédés, des politiques et des personnes nécessaires pour repérer, évaluer, réduire et surveiller les risques. Les principaux éléments du cadre de gestion du risque d'entreprise sont présentés dans le diagramme ci-dessous.



Cadre de gouvernance

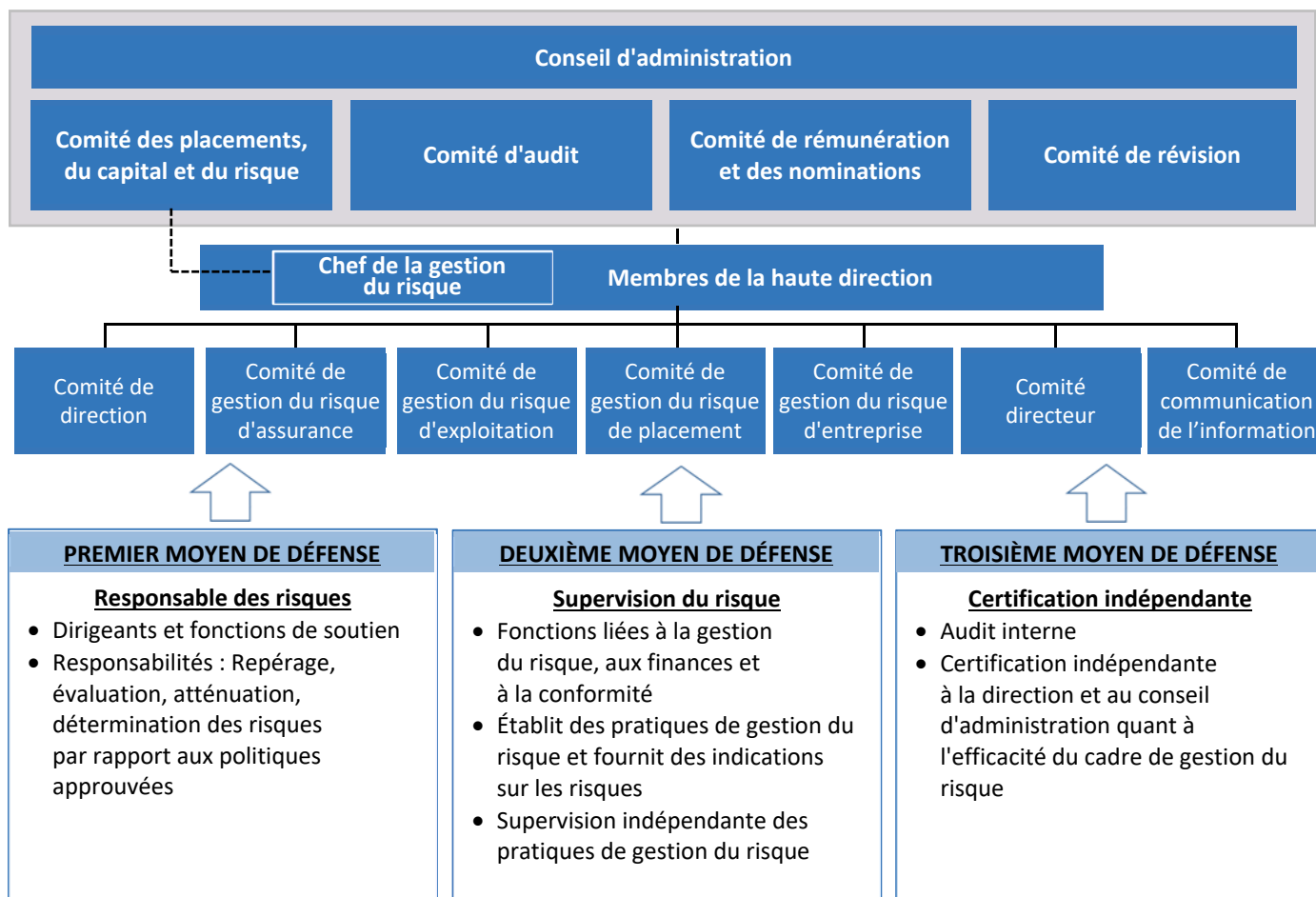
Le cadre de gouvernance mis en place par la Société a pour but de permettre au conseil et à la direction d'exercer une surveillance efficace des risques auxquels fait face la Société en établissant une définition claire des rôles et des responsabilités de chacun ainsi que de leurs relations d'interdépendance. Le cadre de gouvernance comporte trois grands volets :

- I. Surveillance du risque par le conseil et pratiques de gestion du risque;
- II. Surveillance du risque par la direction;
- III. Modèle d'exploitation axé sur « trois moyens de défense ».

Le conseil a pour responsabilité de revoir et d'approuver la propension à prendre des risques de la Société et de s'assurer que celle-ci demeure conforme à la stratégie, au plan d'affaires et au plan d'investissement à court et à long terme de la Société. Le conseil s'acquitte de son mandat de gestion du risque principalement par l'intermédiaire de ses comités, notamment le comité des placements, du capital et du risque, qui est chargé de surveiller le risque d'assurance, le risque d'investissement et le risque d'exploitation.

La direction de la Société assure la gestion du risque sous la supervision du conseil, responsabilité dont elle s'acquitte par l'intermédiaire de ses divers comités du risque, comme il est indiqué dans le diagramme ci-après. Le chef de la gestion des risques, qui chapeaute le groupe de la gestion du risque, relève du chef de la direction, mais il a un accès direct au comité des placements, du capital et du risque du conseil lors de séances à huis clos.

Le conseil et le conseil d'administration de la filiale d'assurance se sont dotés d'une approche axée sur « *trois moyens de défense* » afin de répartir les responsabilités et les obligations en matière de gestion du risque au sein des diverses fonctions de la Société, comme il est indiqué dans le diagramme ci-après.



Cadre de gestion de la propension à prendre des risques

La propension à prendre des risques désigne le seuil de risque maximal que la Société est prête à prendre dans la poursuite de ses objectifs d'affaires. La gestion du risque a pour but de favoriser la mise en œuvre de la stratégie globale de la Société et de mettre la Société à l'abri des préjudices inacceptables ou des issues indésirables qui pourraient survenir en ce qui a trait à la volatilité des résultats, à la suffisance du capital, à la liquidité ou à l'atteinte à la réputation.

Le cadre de gestion de la propension à prendre des risques vise à fournir à la direction et au conseil une structure conceptuelle permettant de mesurer le seuil de risque maximal que la Société est prête à prendre dans la poursuite de ses objectifs stratégiques, en tenant dûment compte de ses engagements et des contraintes réglementaires. Le cadre de gestion de la propension à prendre des risques établit l'équilibre souhaité entre les objectifs en matière de prise de risque, la capacité de répondre aux besoins des clients et les objectifs en matière de rentabilité tout en s'avérant un outil de communication primordial pour transmettre les messages importants du conseil à l'ensemble de l'organisation. Ce cadre favorise une interprétation commune des variations acceptables de la performance financière et précise le degré de risque que la Société est disposée à prendre dans des circonstances prévisibles et en situation de crise.

La Société a établi, dans la mesure du possible, des limites et une propension à prendre des risques qui impriment une orientation à ses activités et qui garantissent que ses activités à risque n'outrepassent pas sa propension à prendre des risques. Le caractère adéquat de ces seuils et limites sera examiné au moins une fois l'an ou plus régulièrement si la conjoncture économique ou commerciale vient à changer de façon importante. La Société communique ses seuils et limites à l'échelle de l'organisation par le truchement de ses politiques, de ses cadres de gestion, de ses procédures d'exploitation et de ses rapports sur les risques.

La propension à prendre des risques de la Société est soumise, dans la mesure du possible, à des simulations de crise et peut s'entendre de sa tolérance aux variations des résultats, de la liquidité et du capital que la Société est prête à assumer si ceux-ci viennent à dévier des niveaux cibles sous l'effet de diverses circonstances.

Principes de gestion du risque

La Société emploie les méthodes suivantes afin de gérer le risque qui découle de ses objectifs d'affaires :

- Elle s'assure que l'issue attendue de ses activités à risque est conforme à sa stratégie et à sa propension à prendre des risques;
- Elle s'assure qu'il existe un juste équilibre entre risque, rendement, capital et liquidité de façon à respecter ses obligations envers les titulaires de polices et à maximiser la valeur pour les actionnaires à travers les cycles économiques;
- Elle s'assure que les décisions d'affaires sont fondées sur une compréhension du risque;
- Elle s'assure de posséder une connaissance approfondie des facteurs de risque liés à ses principaux objectifs;
- Elle recourt à un modèle de gouvernance axé sur « trois moyens de défense », qui garantit une responsabilité partagée dans l'ensemble de l'entreprise dans le cadre de la gestion du risque;
- Elle gère les risques émergents avec prévoyance à mesure que ceux-ci se présentent;
- Elle s'assure du strict respect des exigences en matière de droit, de conformité et de réglementation.

Le cadre de gestion du risque d'entreprise et les procédures de contrôle interne de la Société sont conçus de manière à réduire la volatilité de ses résultats financiers. Le cadre de gestion du risque d'entreprise de la Société est lié à sa stratégie d'affaires et à son processus de prise de décisions. L'un des principaux outils est la ligne directrice sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (le « **dispositif ORSA** »). Les principaux éléments et facteurs sous-jacents du dispositif ORSA de la Société comprennent notamment ce qui suit : la reconnaissance et l'évaluation complètes des risques et de la suffisance des mesures de gestion du risque prises par la Société; l'évaluation de ses besoins en capitaux et de la qualité de ses positions actuelles et futures les plus probables sur le plan de la solvabilité en fonction des risques évalués; l'établissement de la distinction entre le rôle de surveillance du conseil et les responsabilités de la direction à l'égard de ces procédures; l'énumération des exigences connexes de surveillance et de communication des risques; le recensement des mécanismes de contrôle interne et des processus de révision objective des risques évalués par la Société. Le dispositif ORSA de la Société est prospectif et mis en œuvre conjointement avec la planification stratégique et les activités de la Société.

Mécanismes de contrôle des risques

Les méthodes de gestion du risque d'entreprise adoptées par la Société s'appuient sur un ensemble complet de mécanismes de contrôle qu'englobent le cadre de gestion du risque d'entreprise et les cadres de gestion des risques particuliers. Ces cadres jettent les bases en vue de l'élaboration et de la communication de politiques approuvées par la direction et de la mise en place de procédures d'évaluation et d'approbation officielles. Le cadre et les politiques de gestion du risque de la Société s'établissent comme suit :

- **Le cadre de gestion du risque d'entreprise** procure une vue d'ensemble du programme général de gestion du risque mis en place afin de déceler, de mesurer, de contrôler et de communiquer les risques importants auxquels fait face la Société.
- **Les cadres de gestion des risques particuliers** donnent un aperçu du programme de gestion du risque mis en place afin de déceler, de mesurer, de contrôler et de communiquer chacun des risques importants auxquels fait face la Société.
- **Les politiques et procédures générales** régissent diverses activités telles que l'évaluation et l'approbation du risque lié aux produits, les initiatives de projet, les simulations de crise, l'établissement des seuils de risque et la désignation des responsables de l'approbation des risques.

Catégories de risques

Risque d'assurance

La gestion du risque d'assurance prêt hypothécaire de Genworth Canada inclut la gestion active de son exposition à la solvabilité de l'emprunteur, aux produits et à la concentration géographique. La Société surveille attentivement la composition du portefeuille en fonction de la solvabilité de l'emprunteur, des produits et de la répartition géographique par rapport à des seuils préétablis de tolérance au risque, compte tenu des conditions du marché de l'habitation et de la conjoncture économique dans chaque région du Canada. La Société continue de maintenir un portefeuille d'assurance de grande qualité, la cote de solvabilité moyenne se chiffrant à 748 en 2018 pour les assurances souscrites à l'unité, grâce principalement au maintien d'une discipline rigoureuse en matière de souscription. Le prix moyen des habitations pour les montages des assurances souscrites à l'unité est demeuré relativement stable, s'établissant à 330 000 \$, en hausse d'environ 1 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Le ratio du service brut de la dette moyen pour 2018 s'est établi à 24 %, soit le même pourcentage qu'à la période correspondante de l'exercice précédent, et ce qui est en deçà du seuil de simulation de crises de la LPAHR de 39 % relatif aux prêts hypothécaires.²

À mesure que le prix des habitations augmente au fil du temps ou que le montant de capital du prêt est remboursé, le ratio prêt/valeur effectif des assurances souscrites de la Société au cours d'une année donnée diminue.

Tableau 17 : Ratio prêt/valeur effectif estimatif (en pourcentage) des soldes d'assurances de prêts hypothécaires¹ en vigueur de la Société par activité

	Au 30 juin 2018			Au 31 décembre 2017		
	Assurances souscrites à l'unité	Assurances de portefeuilles	Total	Assurances souscrites à l'unité	Assurances de portefeuilles	Total
2009 et années précédentes	35	18	28	37	18	29
2010	51	25	41	53	26	42
2011	55	27	40	57	28	41
2012	60	32	44	62	34	46
2013	64	35	45	65	36	46
2014	69	40	50	71	42	52
2015	73	43	51	75	45	53
2016	79	48	59	81	50	62
2017	90	57	80	91	60	84
2018	94	56	82	—	—	—
Total	63	38	49	64	39	49

¹ Cette estimation est fondée sur les montants déclarés par les prêteurs à la Société, lesquels montants se rapportent à la vaste majorité de la population assurée.

La base de données historiques exhaustive et les systèmes de technologies de l'information novateurs de Genworth Canada sont des outils importants de son approche de gestion du risque. La Société utilise des données sur le rendement des assurances souscrites à l'unité qu'elle a puisées dans sa base de données exclusive pour préciser et améliorer son modèle de notation des prêts hypothécaires. Ce modèle de notation des prêts hypothécaires utilise un certain nombre de critères pour noter chaque prêt hypothécaire assuré, ce qui fournit un indicateur de la probabilité d'avoir à payer une indemnité dans le futur. L'évaluation comprend des critères tels que la cote de solvabilité de l'emprunteur, le type et le montant du prêt, le ratio du service de la dette totale, le type de propriété et le ratio prêt/valeur. La Société est d'avis que ces facteurs, ainsi que d'autres considérations, augmentent de façon importante la capacité du modèle de notation des prêts hypothécaires de prévoir la probabilité de défaillance de l'emprunteur par rapport à la seule analyse de la cote de solvabilité de l'emprunteur. La Société utilise également un modèle stochastique conçu à l'interne afin d'établir le montant estimatif des pertes sur sinistres projetées et de mesurer la gravité des pertes ainsi que la sensibilité du taux de défaillance aux fluctuations économiques et aux variations des capacités de prêt ou d'emprunt individuelles.

² Le rapport de gestion du deuxième trimestre de 2018 clarifie le fait que le seuil de simulation de crises relatif aux prêts hypothécaires est en place depuis 2012 en vertu de la LPAHR et rétablit le fait que le seuil de simulation de crises relatif aux prêts hypothécaires est de 39 %, et non de 26 %, comme il a été indiqué à certaines périodes précédentes.

Le service de gestion du risque lié au portefeuille de prêts hypothécaires de la Société comprend trois principaux groupes : l'analyse de portefeuilles, les politiques et lignes directrices en matière de souscription ainsi que la technologie et les modèles actuariels. L'équipe de gestion du risque analyse et résume le rendement du portefeuille de prêts hypothécaires, la concentration des risques, les tendances naissantes et les mesures correctives, ces facteurs étant examinés mensuellement par le comité de gestion du risque d'assurance de la direction de la Société. La Société surveille étroitement le nombre de cas de défaillance à titre d'indicateur clé du rendement du portefeuille d'assurance.

Assurance de la qualité

La Société a également recours à une équipe d'assurance de la qualité pour veiller à ce que les politiques et les lignes directrices établies par son service de gestion du risque lié au portefeuille de prêts hypothécaires soient respectées tant au sein de la Société que par les prêteurs qui soumettent des demandes à la Société. L'équipe d'assurance de la qualité procède à des revues quotidiennes d'un échantillon aléatoire des prêts accordés par les souscripteurs de la Société. De même, les prêteurs sont soumis à des audits d'usage portant sur un échantillon statistiquement significatif de prêts assurés. En outre, l'équipe d'assurance de la qualité procède à un examen portant sur les réserves pour pertes de la Société et sur l'atténuation des pertes afin de vérifier le respect des politiques de la Société et des normes comptables. La direction passe en revue les résultats d'audit chaque mois.

La Société, par l'entremise de son système de gestion des risques, prend des mesures concrètes afin de repérer et de prévenir la fraude. Ces mesures prévoient notamment une collaboration avec les intervenants de l'industrie afin de promouvoir les meilleures pratiques au sein du secteur hypothécaire et de dégager les nouvelles tendances, l'exécution d'audits de l'assurance de la qualité auprès des prêteurs et le maintien d'une base de données en propriété exclusive recensant les biens immobiliers ou les personnes reconnus comme ayant été impliqués dans une fraude ou une déclaration inexacte.

Risque de marché et risque de crédit

La Société surveille et gère le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché, y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque lié aux marchés émergents et le risque de contrepartie se rapportant à son portefeuille de placements.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit auquel la Société est exposée découle principalement de ses actifs investis. La stratégie de gestion des placements de la Société consiste à investir en priorité dans des instruments d'emprunt émis par des organismes gouvernementaux canadiens et d'autres entités dont la cote de solvabilité est élevée, et à limiter l'exposition au risque de crédit associé à un émetteur, un secteur d'activités ou une catégorie de cote de solvabilité, conformément à sa politique de placement. La cote de solvabilité des émetteurs d'instruments financiers est évaluée à l'aide des cotes attribuées par les agences de notation DBRS, S&P et Moody's, ainsi qu'au moyen d'évaluations du crédit réalisées par la Société et ses gestionnaires de placements.

Le risque de crédit lié aux opérations sur dérivés découle de la possibilité qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles dans les situations où une ou plusieurs opérations génèrent une valeur de marché positive pour la Société. Par conséquent, le risque de crédit lié aux dérivés correspond à la juste valeur positive d'un instrument et représente habituellement une petite fraction de la valeur nominale du contrat. Pour atténuer le risque de crédit lié aux contreparties aux dérivés, la Société a adopté une politique selon laquelle la contrepartie doit avoir une cote de crédit minimale de A- au moment de la conclusion du contrat dérivé et garantir ses obligations au titre des dérivés.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Société ne dispose pas d'une trésorerie suffisante pour s'acquitter de ses obligations au titre des polices et de ses autres engagements financiers en temps opportun sans avoir à obtenir des fonds à des taux défavorables ou à procéder à une vente forcée de certains de ses actifs. Pour subvenir à ses besoins de liquidités, la Société détient une partie de ses actifs de placement dans des titres liquides. Une conjoncture des marchés financiers et du crédit défavorable ainsi que les exigences en matière de TCM de la filiale d'assurance pourraient avoir une incidence importante sur l'accès de la Société aux capitaux et des répercussions sur sa capacité à satisfaire ses besoins de liquidités et de refinancement de la dette dans l'avenir. Les risques de liquidité éventuels sont décrits en détail dans la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle de la Société et dans la rubrique intitulée « Situation de trésorerie » du présent rapport de gestion.

Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque de perte découlant de fluctuations défavorables des taux et des prix du marché, comme les taux d'intérêt, les fluctuations des marchés des actions, les taux de change et d'autres variations de taux ou de prix de marché pertinentes. Le risque de marché est influencé directement par la volatilité et la liquidité des marchés sur lesquels les actifs sous-jacents sont négociés. Les risques de marché auxquels la Société est exposée sont le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque lié aux marchés émergents et le risque de contrepartie.

Risque de taux d'intérêt

Les fluctuations des taux d'intérêt ont une incidence directe sur l'évaluation à la valeur de marché du portefeuille de titres à revenu fixe de la Société. Les fluctuations des taux d'intérêt à court terme donneront lieu généralement à des profits ou pertes latents. Les produits d'intérêts de la Société diminuent habituellement au cours des périodes prolongées de baisses de taux d'intérêt, à mesure que les titres à revenu fixe dégagant un rendement plus élevé sont rachetés, échus ou vendus et que le produit s'y rapportant est réinvesti à des taux plus faibles. Cela entraîne normalement des profits latents sur la valeur des titres à revenu fixe que la Société conserve, ainsi que des profits réalisés dans la mesure où les titres en question sont vendus. En règle générale, en période de hausse des taux d'intérêt, la valeur de marché des titres à revenu fixe existants de la Société diminuera, et les profits sur les titres à revenu fixe baisseront probablement ou se transformeront en pertes. La Société utilise des swaps de taux d'intérêt taux fixe contre taux variable afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt et de couvrir une portion de celui-ci.

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier varie par suite des fluctuations des taux de change. La Société est exposée au risque de change du fait de ses placements libellés en dollars américains. La Société a recours à des contrats de change à terme et à des swaps de devises pour atténuer le risque de change.

Risque lié aux marchés émergents

Le risque lié aux marchés émergents se rapporte à la détention d'obligations des marchés émergents de qualité élevée qui sont exposées à une plus grande volatilité du marché, pour lesquelles il est plus difficile d'obtenir des renseignements financiers fiables, qui occasionnent des frais de transaction et de garde plus élevés, qui sont assujetties à l'impôt dans des territoires étrangers, qui offrent une liquidité de marché réduite et qui peuvent être exposées à une instabilité politique.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie se rapporte au risque qu'une contrepartie omette de remplir ses engagements à l'égard des obligations, des contrats dérivés ou d'autres négociations ou opérations.

Contrôles de communication de l'information financière et informations à fournir sur les méthodes comptables**Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôles internes à l'égard de l'information financière**

Conformément au Règlement 52-109, la Société a établi des contrôles et procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière, conçus selon le cadre (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission afin de s'assurer que l'ensemble de l'information et des changements significatifs se rapportant à la Société sont communiqués au public d'une manière juste et fidèle et en temps opportun. Ces contrôles et procédures garantissent que toutes les informations pertinentes sont recueillies et communiquées aux membres de la haute direction (y compris le chef de la direction, le chef des finances et les avocats généraux) et au comité directeur responsable de la communication de l'information de la Société en temps utile de manière à permettre la prise de décisions appropriées concernant la communication de l'information au public. Un examen des contrôles et procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société est effectué régulièrement, sous la supervision du chef de la direction et du chef des finances, conformément aux exigences du Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Les attestations sont déposées sur SEDAR et peuvent être consultées à l'adresse www.sedar.com. Les attestations déposées relativement à certains documents financiers intermédiaires et annuels confirment que le chef de la direction et le chef des finances ont conclu que la conception et le fonctionnement des contrôles et procédures de

communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière étaient efficaces en tout temps pour ces périodes. Il n'est survenu, au cours du deuxième trimestre de 2018, aucun changement touchant les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société qui a eu, ou dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'il ait, une incidence significative sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société.

Changements de normes comptables et normes comptables futures

L'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») a publié les modifications aux normes existantes énoncées ci-après, qui s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

Modifications de l'IFRS 2 – *Paiements fondés sur des actions* (« IFRS 2 »)

En juin 2016, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 2, qui clarifient la manière dont les entités doivent comptabiliser certains types de transactions dont le paiement est fondé sur des actions.

Les modifications établissent des exigences concernant la comptabilisation des éléments suivants :

- i) l'incidence des conditions d'acquisition des droits sur l'évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie;
- ii) les transactions dont le paiement est fondé sur des actions comportant des caractéristiques de règlement net aux fins de l'obligation de retenue fiscale;
- iii) l'incidence d'une modification des modalités d'un paiement fondé sur des actions qui donne lieu à un changement dans le classement de la transaction, qui est réglée en instruments de capitaux propres plutôt qu'en trésorerie.

L'adoption des modifications de l'IFRS 2 n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la Société.

Normes comptables futures

L'IASB a publié les nouvelles normes, modifications aux normes existantes ou nouvelles interprétations énoncées ci-après, lesquelles entreront en vigueur le 31 décembre 2018.

IFRS 17, *Contrats d'assurance* (« IFRS 17 »)

En mai 2017, l'IASB a publié l'IFRS 17, une norme exhaustive qui établit les principes en matière de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'informations à fournir liés aux contrats d'assurance. L'IFRS 17 remplacera l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* (« IFRS 4 »). L'approche d'évaluation prescrite par l'IFRS 17 est fondée sur ce qui suit :

- i) Une estimation actuelle objective et fondée sur des pondérations probabilistes des flux de trésorerie futurs qui devraient être générés à mesure que l'assureur exécute le contrat;
- ii) L'effet de la valeur temps de l'argent;
- iii) Un ajustement en fonction du risque qui mesure les effets de l'incertitude entourant le montant et le calendrier des flux de trésorerie futurs;
- iv) Une marge sur services contractuels qui représente le profit non gagné à l'égard d'un contrat et qui est comptabilisée à mesure que l'assureur remplit ses obligations de prestation aux termes du contrat.

La norme établira également de nouvelles exigences de présentation des contrats d'assurance dans les états financiers ainsi que des exigences supplémentaires en matière d'informations à fournir.

L'IFRS 17 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021.

La Société évalue actuellement l'incidence qu'aura l'IFRS 17. L'ampleur des répercussions qu'aura l'adoption de la norme n'a pas encore été déterminée.

IFRS 9, Instruments financiers (« IFRS 9 »)

En juillet 2014, l'IASB a publié une version définitive de l'IFRS 9, qui remplace l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, et comprend des directives pour le classement et l'évaluation des instruments financiers, la dépréciation d'actifs financiers, ainsi qu'un nouveau modèle général de comptabilité de couverture. Le classement des actifs financiers dépend des caractéristiques des flux de trésorerie et du modèle économique que suit l'entité pour la gestion de tels actifs, et il détermine de quelle façon comptabiliser et évaluer un instrument financier. L'IFRS 9 introduit également un modèle unique de dépréciation s'appliquant aux instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net et qui exige la comptabilisation des pertes de crédit attendues lors de la comptabilisation initiale d'un instrument financier et la comptabilisation des pertes de crédit pour la durée de vie si certains critères sont remplis. Le nouveau modèle de comptabilité de couverture harmonise la comptabilité de couverture avec les activités de gestion des risques.

L'IFRS 9 s'applique en général aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. En septembre 2016, l'IASB a publié une modification à l'IFRS 4, qui offre des dispositions optionnelles aux assureurs admissibles à l'égard de l'IFRS 9. Les options permettent aux entités dont la principale activité consiste à émettre des contrats d'assurance selon le champ d'application de l'IFRS 4 a) de se prévaloir d'une exemption temporaire leur permettant de reporter l'application de l'IFRS 9, ou b) de supprimer du résultat net la volatilité supplémentaire découlant des changements de l'évaluation d'actifs financiers précis lors de l'entrée en vigueur de l'IFRS 9. Les entités qui appliqueront l'une des options devront adopter l'IFRS 9 pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. La Société a analysé cette modification et a conclu qu'elle est un assureur admissible aux dispositions transitoires. Elle a choisi d'appliquer les dispositions transitoires optionnelles permettant le report de l'adoption de l'IFRS 9 pour les assureurs admissibles. Par conséquent, la Société n'a pas adopté l'IFRS 9 en date du 1^{er} janvier 2018. Elle continuera d'appliquer l'IAS 39 jusqu'au 1^{er} janvier 2021.

À compter des périodes de présentation de l'information financière de 2018, un assureur qui choisit d'appliquer l'allègement transitoire conformément à l'IFRS 4 est tenu d'indiquer comment il en est venu à la conclusion qu'il était admissible à l'allègement transitoire et de fournir des informations supplémentaires qui permettent de le comparer à des entités qui ont appliqué l'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018. Ces informations figurent dans les états financiers intermédiaires consolidés résumés de la Société pour la période close le 30 juin 2018.

IFRS 16, Contrats de location (« IFRS 16 »)

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, qui établit les principes en matière de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'informations à fournir relatifs aux contrats de location. La nouvelle norme supprime l'exigence actuelle voulant que les contrats de location soient classés soit à titre de contrats de location-financement, soit à titre de contrats de location simple, en établissant un seul et unique modèle de comptabilisation par le preneur. En vertu du nouveau modèle, les preneurs seront tenus de comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative pour la composante locative des paiements futurs. Les preneurs devront également remplacer les charges liées aux contrats de location simple par la dotation aux amortissements pour l'actif au titre du droit d'utilisation et la charge d'intérêts sur l'obligation locative dans l'état du résultat net. La norme prévoit des exemptions relatives à la comptabilisation pour les contrats de location à court terme et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Aucun changement important n'a été apporté aux exigences de comptabilisation s'appliquant aux bailleurs.

L'IFRS 16 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, l'application rétrospective et l'application de certaines mesures de simplification étant permises au moment de l'adoption.

La Société évalue actuellement l'incidence qu'aura l'IFRS 16, mais elle s'attend à ce que son application nécessite la comptabilisation des contrats de location à son état de la situation financière, y compris ceux actuellement classés à titre de contrats de location, à l'exception des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. La Société prévoit se prévaloir des mesures de simplification disponibles au moment de la transition, de manière à ne pas avoir à réévaluer si un contrat constitue ou comprend un contrat de location pour les transactions comptabilisées avant la date d'application initiale.

Interprétation IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux («IFRIC 23»)

En juin 2017, l'IASB a publié l'IFRIC 23, qui clarifie la manière dont doivent être appliquées les exigences de comptabilisation et d'évaluation de l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, lorsqu'il existe une incertitude concernant les traitements fiscaux. Les entités sont tenues de comptabiliser et d'évaluer leur bénéfice imposable (leur perte fiscale), leurs bases fiscales, leurs pertes fiscales non utilisées, leurs crédits d'impôt non utilisés et leurs taux d'impôt en appliquant cette interprétation.

L'IFRIC 23 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, son adoption anticipée étant autorisée. L'interprétation exige l'application rétrospective, certaines mesures de simplification étant disponibles au moment de l'adoption.

La Société évalue actuellement l'incidence qu'aura l'IFRIC 23 sur ses états financiers.

Estimations et jugements significatifs

L'établissement d'états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement et fasse des estimations qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs présentés à la date des états financiers consolidés et sur la valeur comptable des produits et des charges présentés au cours des périodes couvertes par les états financiers. Les principaux éléments des états financiers soumis à l'incertitude relative à la mesure sont présentés ci-dessous, dans la discussion portant sur les estimations et jugements comptables. Les résultats réels pourraient différer des estimations utilisées, et ces écarts pourraient être importants.

Des informations sur les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque d'entraîner un ajustement significatif dans les 12 mois sont fournies dans les notes ci-après :

Primes acquises

Les primes d'assurance prêt hypothécaire sont différées puis prises en compte dans les revenus de souscription sur la durée des polices correspondantes. Les taux ou formules en vertu desquels les primes sont acquises sont liés au modèle de survenance des pertes pour chaque année de couverture. Afin de faire correspondre les primes acquises aux pertes sur sinistres, la Société comptabilise les primes souscrites à titre de primes acquises en utilisant une courbe de comptabilisation des primes établie en fonction de différents facteurs. Pour établir la courbe de comptabilisation des primes, la Société applique des techniques de prévision actuarielles aux données sur les pertes antérieures pour déterminer la sinistralité présumée et le modèle connexe de survenance des pertes sur sinistres. La Société effectue des études actuarielles de la survenance des pertes au moins une fois l'an et peut ajuster les facteurs en fonction desquels les primes sont acquises à la lumière des résultats de ces études.

Réserves pour pertes

Les réserves pour pertes représentent le montant requis pour couvrir le coût net final prévu du règlement des sinistres, y compris les frais de règlement découlant des défauts de paiement des emprunteurs (déclarés ou non déclarés) survenus à la date de clôture ou avant cette date. Les réserves pour pertes sont actualisées pour tenir compte de la valeur temps de l'argent et incluent une provision supplémentaire pour tenir compte des écarts défavorables. Pour déterminer le montant final du règlement des sinistres, la Société estime le montant qu'elle prévoit recouvrer du bien donné en garantie du prêt assuré, de même que les frais juridiques, les frais d'entretien et les autres frais de règlement des sinistres engagés dans le cadre du processus de règlement. Les réserves pour pertes comprennent les réserves calculées dossier par dossier, les réserves pour pertes subies, mais non déclarées et les réserves pour pertes supplémentaires visant à parer à tout écart défavorable éventuel.

Aux fins de la quantification des réserves calculées dossier par dossier, la Société analyse individuellement chaque prêt déclaré en souffrance et établit des réserves en fonction de la sinistralité présumée, le cas échéant. Le montant final prévu du règlement est fortement influencé par les conditions du marché de l'habitation, les fluctuations de la valeur des propriétés et l'état des propriétés faisant l'objet du défaut de paiement.

Les réserves pour pertes subies, mais non déclarées de la Société se fondent sur sa meilleure estimation des pertes qui surviennent, mais qui ne sont pas déclarées lorsqu'un emprunteur hypothécaire omet d'effectuer un versement prévu aux termes d'un prêt hypothécaire. La Société établit des réserves pour pertes subies, mais non déclarées à l'égard des prêts hypothécaires en souffrance qui ne lui ont pas été déclarés pour la période allant de la date du premier versement prévu non effectué jusqu'à la date de clôture. Elle calcule les réserves pour pertes subies, mais non déclarées au moyen d'estimations concernant la fréquence et la gravité attendues des demandes d'indemnité, en fonction des données disponibles les plus à jour sur les pertes antérieures, ajustées en fonction de la saisonnalité.

Afin de déterminer la valeur actualisée des réserves pour pertes, l'actuaire désigné de la Société établit un taux d'actualisation en fonction du rendement du marché du portefeuille de placements de la Société.

La Société comptabilise une provision pour écarts défavorables en fonction de l'évaluation de la suffisance des réserves pour pertes de la Société et en fonction des conditions actuelles et futures prévues du marché canadien de l'habitation et de son incidence sur l'évolution attendue des pertes.

Le processus d'établissement des réserves pour pertes repose sur le jugement et les opinions de maintes personnes, sur l'expérience passée et les tendances historiques, sur les tendances actuelles du contexte juridique et économique et sur les attentes quant aux événements futurs. Ce processus comporte un risque que les résultats réels diffèrent – peut-être considérablement – des meilleures estimations effectuées. Ces risques varient en fonction de la durée de la période d'estimation et de la volatilité de chaque composante du passif.

Sommes à recouvrer par voie de subrogation

La Société estime la juste valeur des droits de subrogation liés aux biens immobiliers détenus et inclus dans les sommes à recouvrer par voie de subrogation en s'appuyant sur des évaluations immobilières de tiers ou d'autres types d'évaluations indépendantes considérées comme étant plus pertinentes pour un bien immobilier donné.

La Société estime les recouvrements auprès des emprunteurs relativement aux indemnités versées et les réserves pour pertes qui sont incluses dans les sommes à recouvrer par voie de subrogation en s'appuyant sur l'historique de recouvrement. Les recouvrements auprès des emprunteurs sont actualisés à la valeur actuelle et tiennent compte d'une marge actuarielle pour tenir compte des écarts favorables.

Coûts d'acquisition de polices d'assurance différés

Les coûts d'acquisition de polices d'assurance différés comprennent les taxes sur les primes, les frais d'évaluation, les frais pour risques courus, certains éléments de la rémunération du personnel et les autres frais qui se rapportent directement à l'acquisition de nouvelles activités d'assurance hypothécaire. Les coûts d'acquisition de polices d'assurance différés sont reportés et passés en charges par voie d'imputation aux résultats sur les périodes au cours desquelles les primes sont acquises, proportionnellement à ces périodes.

La Société estime les charges admissibles au report en fonction de la nature des charges subies et des résultats des études effectuées afin de déterminer précisément le temps que les membres du personnel de la Société consacrent à l'acquisition de nouvelles activités d'assurance hypothécaire.

Indication objective de dépréciation des actifs financiers DAV

À chaque date de clôture, la Société évalue les actifs financiers DAV pour détecter toute indication objective de dépréciation.

En ce qui a trait aux placements en obligations, en débentures et en actions privilégiées, la Société évalue s'ils ont subi une perte de valeur en se fondant sur son évaluation qu'un événement générateur de pertes s'est produit et sur sa meilleure estimation des flux de trésorerie attendus de chaque placement, pris individuellement. La Société examine toute l'information disponible pertinente à la recouvrabilité du placement, y compris l'information sur les événements passés, les conditions actuelles et les prévisions qui sont raisonnables et qui peuvent être étayées. L'évaluation de la dépréciation repose sur une analyse qualitative et quantitative intégrant l'information reçue de tiers ainsi que certaines hypothèses et certains jugements internes concernant le rendement futur des biens reçus en garantie à l'égard des placements adossés à des créances. Une perte de valeur est réputée exister à l'égard des obligations et des actions privilégiées lorsque la Société ne s'attend pas à recouvrer intégralement le coût amorti du placement, selon son estimation des flux de trésorerie attendus du placement, ou lorsqu'elle prévoit céder le placement avant qu'il cesse d'afficher une perte latente.

Transactions avec des parties liées**Services**

La Société conclut des transactions avec des parties liées avec Genworth Financial, Inc. et ses filiales. Les services fournis par Genworth Financial, Inc. et ses sociétés affiliées comprennent des services liés aux technologies de l'information, aux finances, aux ressources humaines et aux questions de droit et de conformité, de même que d'autres services préétablis. Les services fournis par la Société et la filiale d'assurance ont essentiellement trait à la présentation de l'information financière, à la conformité aux règles fiscales et à d'autres services de soutien. Ces transactions sont conclues dans le cours normal des activités et selon des modalités au moins aussi avantageuses que celles du marché. Les soldes à acquitter sur les transactions liées à la prestation de ces services ne portent pas intérêt et sont réglés chaque trimestre. Pour le semestre clos le 30 juin 2018, la Société a engagé des charges nettes liées aux transactions avec des parties liées s'élevant à environ 3 millions de dollars, soit essentiellement le même montant que celui de la période correspondante de l'exercice précédent.

Mesures financières non conformes aux IFRS

En complément de ses états financiers consolidés, qui sont établis selon les IFRS, la Société a recours à des mesures non conformes aux IFRS pour analyser sa performance. Les principaux indicateurs de rendement de la Société et certaines autres informations contenus dans le présent rapport de gestion comprennent des mesures financières non conformes aux IFRS. Ces mesures financières non conformes aux IFRS utilisées par la Société pour analyser sa performance sont notamment le bénéfice d'exploitation net, les produits des placements liés à l'exploitation, le bénéfice d'exploitation par action ordinaire (de base) et le bénéfice d'exploitation par action ordinaire (dilué). La Société croit que ces mesures financières non conformes aux IFRS fournissent des renseignements supplémentaires intéressants sur sa performance et qu'elles peuvent être utiles aux investisseurs, puisqu'elles permettent une plus grande transparence des mesures clés utilisées par la direction lorsqu'elle prend des décisions tant sur le plan de l'exploitation que sur le plan financier. Les mesures financières non conformes aux IFRS n'ont pas de signification normalisée et il est peu probable qu'elles soient comparables à des mesures analogues présentées par d'autres sociétés.

Tableau 18 : Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS aux mesures conformes aux IFRS comparables pour les périodes indiquées

	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>	2018	2017	2018	2017
Produits des placements	49 \$	76 \$	111 \$	119 \$
Ajustement des produits des placements (Profits nets) pertes nettes sur placements ¹	2	(33)	(10)	(31)
Produits des placements liés à l'exploitation	51	44	101	88
(Produits réalisés) charges réalisées découlant du programme de couverture des taux d'intérêt	(5)	2	(8)	2
Produits d'intérêts et de dividendes, déduction faite des frais de placement	46 \$	45 \$	93 \$	90 \$
Bénéfice net	116	150	244	256
Ajustement du bénéfice net, après impôt : (Profits nets) pertes nettes sur placements ¹	1	(24)	(7)	(23)
Bénéfice d'exploitation net	117 \$	126 \$	237 \$	233 \$
Résultat par action ordinaire (de base)	1,29 \$	1,63 \$	2,70 \$	2,78 \$
Ajustement du résultat par action ordinaire, après impôt : (Profits nets) pertes nettes sur placements ¹	0,02	(0,26)	(0,08)	(0,25)
Bénéfice d'exploitation par action ordinaire (de base)	1,31 \$	1,37 \$	2,62 \$	2,54 \$
Résultat par action ordinaire (dilué) ²	1,29 \$	1,61 \$	2,68 \$	2,78 \$
Ajustement du résultat par action ordinaire, après impôt : Montant de réévaluation de la rémunération fondée sur des actions	—	0,01	—	—
(Profits nets) pertes nettes sur placements ¹	0,02	(0,26)	(0,08)	(0,25)
Bénéfice d'exploitation par action ordinaire (dilué)²	1,31 \$	1,36 \$	2,61 \$	2,53 \$

Note : Les montants ayant été arrondis, les totaux ne sont pas nécessairement justes.

¹ Ne tiennent pas compte des produits réalisés découlant du programme de couverture des taux d'intérêt.

² La différence entre le résultat de base et dilué par action ordinaire et le bénéfice d'exploitation de base et dilué par action ordinaire est attribuable à l'effet potentiellement dilutif de l'attribution d'unités de rémunération fondée sur des actions.

Les autres mesures financières non conformes aux IFRS qui sont utilisées par la Société pour analyser sa performance et pour lesquelles il n'existe aucune mesure comparable selon les IFRS comprennent l'assurance en vigueur, les nouvelles assurances souscrites, le rapport sinistres-primas, le pourcentage des frais généraux, le ratio combiné, le rendement des capitaux propres, le rendement des placements et le ratio du TCM.

Tableau 19 : Mesures non conformes aux IFRS pour lesquelles il n'existe aucune mesure comparable selon les IFRS

Des descriptions plus significatives de ces mesures sont données dans le « Glossaire des mesures non conformes aux IFRS » présenté à la fin du présent rapport de gestion.

	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)	2018	2017	2018	2017
Principales mesures financières non conformes aux IFRS				
Assurance en vigueur ¹	500 258 \$	481 604 \$	500 258 \$	481 604 \$
Solde impayé des prêts hypothécaires assurés	213 600 \$	226 000 \$	213 600 \$	226 000 \$
Nouvelles assurances souscrites	5 844 \$	6 091 \$	10 152 \$	19 651 \$
Nouvelles assurances souscrites à l'unité	4 751 \$	4 984 \$	7 907 \$	8 030 \$
Nouvelles assurances de portefeuilles souscrites	1 092 \$	1 108 \$	2 245 \$	11 620 \$
Ratio sinistres-primés	14 %	3 %	14 %	9 %
Pourcentage des frais généraux	19 %	18 %	19 %	19 %
Ratio combiné	33 %	22 %	33 %	29 %
Rendement des capitaux propres	12 %	14 %	12 %	13 %
Rendement des placements	3,2 %	3,2 %	3,2 %	3,2 %
Ratio du TCM ²	170 %	167 %	170 %	167 %

¹ Cette estimation est fondée sur les montants déclarés par les prêteurs à la Société, lesquels montants se rapportent à la vaste majorité des soldes impayés des prêts hypothécaires assurés.

² Estimation de la Société au 30 juin 2018.

Glossaire des mesures financières non conformes aux IFRS

« **assurance en vigueur** » Montant de toutes les polices d'assurance prêt hypothécaire en vigueur à une date déterminée, en fonction du solde du principal initial des prêts hypothécaires couverts par ces polices d'assurance, y compris toute prime capitalisée. L'assurance en vigueur est un indicateur de l'exposition au risque globale maximale qui est susceptible de découler des contrats d'assurance en vigueur. Cette mesure est utilisée pour évaluer les pertes sur sinistres potentielles.

« **bénéfice d'exploitation net** » Bénéfice net à l'exclusion des profits nets (pertes nettes) réalisés après impôt sur la vente de placements et des profits latents (pertes latentes) sur des titres à leur juste valeur par le biais du résultat net et incluant les produits réalisés (charges réalisées) découlant du programme de couverture des taux d'intérêt qui représente la différence entre le taux fixe et le taux variable. Le bénéfice d'exploitation net représente une estimation du bénéfice après impôt récurrent tiré des principales activités commerciales et est un meilleur indicateur du rendement sur le plan de l'exploitation.

« **bénéfice d'exploitation par action ordinaire (dilué)** » Bénéfice d'exploitation net divisé par le nombre moyen pondéré après dilution d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. La Société est d'avis que le fait d'exclure l'incidence du montant de réévaluation de la rémunération fondée sur des actions du calcul du bénéfice d'exploitation par action (dilué) est un meilleur indicateur du rendement sur le plan de l'exploitation.

« **nouvelles assurances de portefeuilles souscrites** » Solde du principal initial des prêts hypothécaires assurés au cours d'une période déterminée dans le cadre d'un portefeuille de prêts hypothécaires ayant un ratio prêt/valeur égal ou inférieur à 80 % au moment où le prêt est assuré. Le critère de « nouvelles assurances souscrites » mesure l'exposition maximale potentielle au risque lié aux contrats d'assurance ajoutés pendant une période déterminée et sert à évaluer l'exposition à des pertes potentielles.

« **nouvelles assurances souscrites à l'unité** » Solde du principal initial des prêts hypothécaires, y compris toute prime capitalisée, assurés au cours d'une période déterminée et visant habituellement un prêt ayant un ratio prêt/valeur supérieur à 80 % au moment du montage du prêt. Le critère de « nouvelles assurances souscrites » mesure l'exposition maximale potentielle au risque lié aux contrats d'assurance ajoutés pendant une période déterminée et sert à évaluer l'exposition à des pertes potentielles.

« **produits d'intérêts et de dividendes, déduction faite des frais de placement** » Total des produits des placements nets excluant les profits (pertes) sur placements. Cette mesure est un indicateur du rendement du portefeuille de placements sur le plan de l'exploitation.

« **produits des placements liés à l'exploitation** » Total des produits des placements nets excluant les profits (pertes) sur placements et incluant les produits réalisés (charges réalisées) découlant du programme de couverture des taux d'intérêt. Cette mesure est un indicateur du rendement réalisé, sur le plan de l'exploitation, du portefeuille de placements et du programme de couverture connexe.

« **pourcentage des frais généraux** » Ratio (exprimé en pourcentage) des frais de vente, de souscription et d'administration par rapport aux primes nettes gagnées pour une période déterminée. Le pourcentage des frais généraux mesure l'efficacité des activités de la Société et sert à comparer les normes de référence de l'industrie avec les cibles internes.

« **rapport sinistres-primes** » Ratio (exprimé en pourcentage) du total des pertes associées à des polices d'assurance survenues au cours d'une période déterminée par rapport aux primes acquises au cours de cette période. Le rapport sinistres/primes est un indicateur clé de la rentabilité des souscriptions et de la qualité du portefeuille de contrats d'assurance, et il est utile pour comparer les normes de référence de l'industrie avec les cibles internes.

« **ratio combiné** » Somme du rapport sinistres-primes et du pourcentage des frais généraux. Le ratio combiné mesure la proportion du total des frais de la Société par rapport aux primes acquises et sert à évaluer la rentabilité des activités de souscription d'assurance de la Société.

« **rendement des capitaux propres** » Bénéfice d'exploitation net pour une période donnée divisé par la moyenne des capitaux propres d'ouverture et de clôture, à l'exclusion du CAÉRG, pour une période donnée. Pour les résultats trimestriels, ce rendement correspond au rendement annualisé des capitaux propres calculé d'après la moyenne des capitaux propres d'ouverture et de clôture, à l'exclusion du CAÉRG, pour un trimestre donné. Le rendement des capitaux propres est un indicateur du rendement du capital investi dans les activités principales.

« **rendement des placements** » Produits des placements annualisés avant les frais de placement et excluant l'impôt sur les profits (pertes) sur placements nets affectés aux dividendes pendant cette période, divisé par la valeur comptable moyenne d'ouverture et de clôture des placements pour cette période. Pour les résultats trimestriels, le rendement des placements correspond aux produits des placements annualisés, calculés selon la valeur comptable moyenne d'ouverture et de clôture des placements pour ce trimestre.

« **solde impayé des prêts hypothécaires assurés** » Montant de toutes les polices d'assurance prêt hypothécaire en vigueur à une date déterminée, en fonction du solde du principal initial des prêts hypothécaires couverts par ces polices d'assurance, y compris toute prime capitalisée. Le solde impayé des prêts hypothécaires assurés est un indicateur de l'exposition au risque courante totale qui est susceptible de découler des contrats d'assurance en vigueur. Cette mesure est utilisée pour évaluer les pertes sur sinistres potentielles.

« **test du capital minimal** » ou « **TCM** » Test du capital minimal applicable à certaines sociétés d'assurance de régime fédéral, établi par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF, tel qu'il est défini aux présentes). Aux termes du TCM, les sociétés calculent un ratio du capital réglementaire disponible par rapport au capital requis à l'aide d'une méthodologie définie prévue par le BSIF utilisée pour surveiller la suffisance du capital d'une société. Le TCM est un indicateur clé de la suffisance du capital de la Société en comparaison avec les exigences réglementaires, et il est utilisé pour établir des comparaisons avec d'autres assureurs hypothécaires et les cibles internes.

Autre glossaire

« **actions ordinaires** » Actions ordinaires émises et en circulation de la Société.

« **assurance de portefeuilles** » Assurance prêt hypothécaire couvrant un prêt hypothécaire individuel qui est souscrite dans le cadre d'un portefeuille de prêts hypothécaires ayant un ratio prêt/valeur égal ou inférieur à 80 % au moment où le prêt est assuré.

« **assurance souscrite à l'unité** » Assurance prêt hypothécaire couvrant un prêt hypothécaire individuel qui est en général souscrite individuellement et qui vise habituellement un prêt ayant un ratio prêt/valeur supérieur à 80 % au moment du montage du prêt.

« **cote de solvabilité** » Moyenne inférieure de la cote de solvabilité de tous les emprunteurs qui présentent une demande d'assurance prêt hypothécaire. On calcule la moyenne des cotes de solvabilité en établissant la moyenne des cotes émises par Equifax et TransUnion pour chacun des emprunteurs. Il s'agit d'une mesure clé de la santé financière des ménages.

« **coûts d'acquisition de polices d'assurance différés** » Frais assumés en lien avec l'acquisition de nouvelles affaires, constitués de l'impôt sur les primes et d'autres frais qui sont directement liés à l'acquisition de nouvelles affaires. Les coûts d'acquisition des polices d'assurance sont seulement différés dans la mesure où ils excèdent les honoraires liés aux services et peuvent être récupérés à partir de réserves pour primes non acquises. Les coûts d'acquisition de polices d'assurance différés sont amortis aux revenus proportionnellement lors des périodes au cours desquelles les primes sont acquises.

« **cumul des autres éléments du résultat global** » ou « **CAÉRG** » Composante des capitaux propres reflétant les profits et les pertes latents, après impôt, quant aux placements disponibles à la vente. Les profits et les pertes latents sur les actifs classés comme disponibles à la vente sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat global et inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global jusqu'à ce qu'ils soient constatés dans l'état consolidé du résultat net.

« **disponibles à la vente** » ou « **DAV** » Placements enregistrés à leur juste valeur dans l'état de la situation financière selon les prix cotés sur des marchés, les variations de la juste valeur de ces placements étant incluses dans le CAÉRG.

« **dividendes versés par action ordinaire** » Partie des profits de la Société qui est distribuée aux actionnaires pour une période déterminée. Il s'agit d'une mesure du montant total distribué aux actionnaires par la Société.

« **frais de règlement** » Ensemble des frais engagés par la Société dans le cadre de l'enquête, du règlement et du paiement des demandes d'indemnité. Les frais de règlement incluent les frais de tiers ainsi que les frais internes de la Société, y compris les salaires et les dépenses du personnel de gestion des pertes et certains frais d'administration.

« **frais de vente, de souscription et d'administration** » Frais de commercialisation et de souscription de nouvelles polices d'assurance prêt hypothécaire et autres frais généraux et d'administration. Ces frais comprennent les taxes sur primes et les frais pour risques courus et sont comptabilisés déduction faite de la variation des coûts d'acquisition différés des polices d'assurance.

« **gravité** » Montant en dollars des pertes sur sinistres.

« **indemnité** » Montant demandé aux termes d'une police d'assurance découlant de la perte liée à un événement assuré.

« **juste valeur par le biais du résultat net** » Investissements enregistrés à leur juste valeur dans l'état de la situation financière, les variations de la juste valeur de ces placements étant incluses dans le bénéfice.

« **montant de réévaluation de la rémunération fondée sur des actions** » Incidence de la réévaluation du passif au titre des options sur actions aux termes des IFRS, en raison de l'option de règlement en trésorerie. La Société est d'avis que le fait d'exclure cette incidence du calcul du bénéfice d'exploitation par action (dilué) est un meilleur indicateur du rendement sur le plan de l'exploitation.

« **part du marché** » ou « **part** » Primes brutes souscrites d'un assureur hypothécaire, soit un pourcentage des primes brutes souscrites déclarées du secteur canadien de l'assurance prêt hypothécaire.

« **pertes sur sinistres** » Montants estimatifs payables aux termes de polices d'assurance hypothécaire au cours d'une période déterminée. Une tranche des pertes sur sinistres déclarées représente les estimations des coûts des demandes d'indemnité en suspens qui ne sont pas encore réglées au cours de la période de déclaration, ainsi que les estimations des pertes associées à des demandes d'indemnité à déclarer et le coût de l'enquête, du règlement et du paiement des demandes d'indemnité.

« **prêts en souffrance** » Prêts au titre desquels les emprunteurs n'ont pas fait les paiements hypothécaires prévus aux termes du prêt hypothécaire et pour lesquels le cumul des paiements hypothécaires manquants excède les paiements prévus exigibles au cours d'une période de trois mois consécutifs.

« **portefeuille de placements** » Actif investi (y compris les espèces et les quasi-espèces, les placements à court terme, les obligations ou d'autres titres à rendement fixe et les placements en titres de participation).

« **primes brutes souscrites** » Paiements bruts reçus de polices d'assurance établies au cours d'une période déterminée.

« **profits net ou pertes nettes sur placements** » Somme des profits nets ou des pertes nettes réalisés à la vente de placements, déduction faite des profits nets ou des pertes nettes sur les dérivés et les opérations de change et des pertes de valeur.

« **ratio brut du service de la dette** » Pourcentage du total des frais de service mensuels de la dette acquittés par un emprunteur au titre d'une dette donnée et exprimé en pourcentage du revenu mensuel brut de cet emprunteur. Le ratio brut du service de la dette est une mesure clé de la santé financière des ménages.

« **ratio de la dette sur le capital** » Ratio (exprimé en pourcentage) de la dette sur le capital total (somme de la dette et des capitaux propres). Il s'agit d'une mesure du levier financier que la Société prend en considération lorsqu'elle planifie la gestion du capital.

« **ratio de versement des dividendes ordinaires** » Ratio (exprimé en pourcentage) du montant en dollars des dividendes versés aux actionnaires au cours d'une période déterminée à titre de pourcentage du résultat d'exploitation net au cours de cette même période. Cette mesure sert à déterminer la proportion du résultat d'exploitation net versé aux actionnaires sous forme de dividendes ordinaires.

« **ratio du service de la dette totale** » Frais mensuels de service de la dette de l'emprunteur exprimés en pourcentage du revenu brut mensuel de l'emprunteur.

« **ratio prêt/valeur** » Solde initial d'un prêt hypothécaire divisé par la valeur initiale de la propriété grevée de l'hypothèque.

« **ratio prêt/valeur effectif** » Approximation par la Société fondée sur le solde estimatif des prêts assurés divisé par la juste valeur marchande estimative de la propriété grevée de l'hypothèque selon l'indice composite national 11 du prix des maisons Teranet – Banque Nationale.

« **remédiations** » Cas de défaillance précédemment déclarés pour lesquels l'emprunteur a effectué tous les paiements hypothécaires prévus ou pour lesquels un sauvetage fructueux a été mis en œuvre de sorte que le prêt n'est plus considéré comme étant en souffrance.

« **réserves calculées dossier par dossier** » Pertes sur sinistres prévues associées aux prêts en souffrance déclarés. Les prêteurs avisent la Société mensuellement des prêts en souffrance. La Société analyse les dossiers de prêts en souffrance déclarés au cas par cas et établit une estimation des pertes prévues. Les estimations des réserves calculées dossier par dossier incluent le montant prévu à recouvrer de la vente en dernier ressort de la propriété résidentielle donnée en garantie du prêt hypothécaire assuré.

« **réserve moyenne par cas de défaillance** » Réserve moyenne par prêt en souffrance calculée en divisant le total des réserves pour pertes en dollars par le nombre de prêts en souffrance déclarés par les prêteurs. La réserve moyenne par cas de défaillance mesure la perte moyenne potentielle, incluant les prêts en souffrance pour lesquels aucune perte n'est attendue, et elle sert à établir des tendances ainsi que des comparaisons avec les cibles internes.

« **réserves pour pertes** » Réserves calculées dossier par dossier fondées sur les prêts en souffrance déclarés à la Société, une estimation à l'égard des pertes sur sinistres fondée sur les prêts en souffrance qui sont des RPND, des réserves pour pertes supplémentaires en cas d'évolution défavorable liée à la gravité des demandes d'indemnité et les frais liés au règlement des pertes représentant une estimation pour les frais d'administration liés à l'enquête, à l'ajustement et au règlement des demandes d'indemnité. Les réserves pour pertes sont actualisées pour tenir compte de la valeur temps de l'argent.

« **réserves pour pertes non déclarées** » ou « **RPND** » Réserve pour les pertes sur sinistres estimatives imputables aux prêts en souffrance survenues avant la date de déclaration, mais qui n'ont pas été déclarées à la Société.

« **réserves pour primes non acquises** » ou « **RPNA** » Tranche des primes souscrites qui n'a pas encore été constatée comme produit d'exploitation. Les réserves pour primes non acquises sont constatées comme produit d'exploitation au cours de la durée de la police conformément à la fréquence de survenance prévue des pertes, calculée d'après l'analyse actuarielle de l'évolution historique des pertes.

« **revenus de souscription, montant net** » Somme des primes acquises et des frais et des autres revenus, moins les pertes et les frais de vente, de souscription et d'administration au cours d'une période donnée.

« **souscripteur** » Particulier qui examine et accepte ou rejette des risques d'assurance prêt hypothécaire suivant les politiques et lignes directrices approuvées par la Société en matière de souscription.

« **taux de défaillance lié au solde impayé des prêts hypothécaires assurés** » Ratio (exprimé en pourcentage) du nombre total des prêts en souffrance par rapport au nombre total de prêts hypothécaires assurés en vigueur à une date déterminée. Le taux de défaillance est un indicateur de la survenance des pertes sur sinistres et de la qualité du portefeuille de contrats d'assurance. Cette mesure est utile pour comparer les normes de référence de l'industrie avec les cibles internes.

« **taux d'impôt effectif** » Ratio (exprimé en pourcentage) de la charge d'impôt sur le résultat par rapport au bénéfice avant impôt sur le résultat pour une période déterminée. Le taux d'impôt effectif est une mesure de l'impôt réel que la Société verse sur le bénéfice avant impôt et est utile pour établir une comparaison avec les normes de référence de l'industrie et les périodes précédentes.

« **taux de pénétration des programmes de sauvetage** » Ratio (exprimé en pourcentage) du nombre total de programmes de sauvetage approuvés, y compris les programmes de sauvetage liés à des ventes insuffisantes, par rapport au nombre total de programmes de sauvetage possibles. Le total des programmes de sauvetage possibles englobe tous les nouveaux cas de défaillance et les cas de défaillance récurrente déclarés, plus le total de programmes de sauvetage approuvés pendant cette même période. Le taux de pénétration des programmes de sauvetage mesure le nombre de programmes de sauvetage mis en œuvre par rapport au nombre de programmes de sauvetage possibles et sert à évaluer le succès des mesures d'atténuation des pertes déployées au titre du Programme d'aide aux propriétaires de maison.

« **taux de primes moyen** » Moyenne des primes souscrites divisée par les nouvelles assurances souscrites.

« **taxe sur les primes** » Taxe payée par les sociétés d'assurance aux gouvernements provinciaux et territoriaux, calculée en pourcentage des primes brutes souscrites.

« **valeur comptable par action excluant le CAÉRG (de base)** » Ratio du montant par action ordinaire des capitaux propres excluant le CAÉRG sur le nombre de base d'actions ordinaires en circulation à une date déterminée.

« **valeur comptable par action excluant le CAÉRG (après dilution)** » Ratio du montant par action ordinaire des capitaux propres excluant le CAÉRG sur le nombre après dilution d'actions ordinaires en circulation à une date déterminée. Ce nombre tient compte de tous les titres en cours ayant un effet dilutif qui pourraient être exercés.

« **valeur comptable par action incluant le CAÉRG (de base)** » Ratio du montant par action ordinaire des capitaux propres sur le nombre d'actions ordinaires de base en circulation à une date déterminée.

« **valeur comptable par action incluant le CAÉRG (après dilution)** » Ratio du montant par action ordinaire des capitaux propres incluant le CAÉRG sur le nombre après dilution d'actions ordinaires en circulation à une date déterminée. Ce nombre tient compte de tous les titres en cours ayant un effet dilutif qui pourraient être exercés.

« **valeur comptable par action ordinaire** » Mesure de la valeur comptable de chacune des actions de la Société. Il s'agit d'une mesure clé qui est utilisée pour évaluer la valeur marchande de la Société.